



Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental

Conservatoire à rayonnement départemental des Alpes de haute-Provence

Projet d'établissement 2017 - 2021

Version janvier 2018



Projet d'établissement 2017 - 2021

Présentation	page 3
I STATISTIQUES 2010 – 2017	page 6
II BILAN 2014 – 2017	page 13
III ORIENTATIONS 2017 - 2021	page 27
Organisation pédagogique	page 27
Proposition d'adaptation du fonctionnement du conservatoire	page 29
III.1 Adapter le fonctionnement administratif et financier	page 29
III.2 Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques	page 33
III.3 Accompagner la diversification de l'offre artistique	page 41
III.4 Encourager le développement des réseaux et des partenariats	page 44
IV LES MOYENS	page 47
V TABLEAU SYNOPTIQUE	page 49
Annexes	page 52

Projet d'établissement 2017 - 2021

Le conservatoire en 2017

Le département des Alpes de Haute-Provence est un territoire rural comptant 160 000 habitants. Il est constitué de deux villes de 20 000 habitants (Digne-les-Bains et Manosque), cinq de moins de 4 000 et de nombreux villages répartis dans des territoires éloignés des centres urbains. C'est dans ce contexte que le conservatoire à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence inscrit son action et accueille chaque semaine près de 900 élèves du département.

Il est implanté sur la toute nouvelle communauté d'agglomération Provence-Alpes – antenne de Digne-les-Bains –, et la communauté d'agglomération Durance, Luberon, Verdon – antenne de Manosque ; soit deux équipements distants de 55 kilomètres. Cette contrainte oblige à une organisation particulière de notre fonctionnement ; tant en matière d'enseignement, de diffusion que de rayonnement sur notre territoire.

Le conservatoire est géré par un syndicat mixte regroupant les deux intercommunalités susnommées et le Département.

Il offre un cadre privilégié à toute personne désireuse d'aborder ou de perfectionner l'apprentissage de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Les principales missions du conservatoire sont la sensibilisation et la formation des futurs amateurs et professionnels aux pratiques artistiques et culturelles.

L'organisation de concerts et spectacles prend une place singulière dans l'activité de l'établissement et participe activement à l'enrichissement personnel des élèves et à la vie artistique du département.

Enfin, le conservatoire entretient de nombreux partenariats avec les acteurs éducatifs et culturels du département. Il accompagne notamment les écoles de musique et de danse du territoire dans le suivi et l'application du *Schéma départemental d'aide à l'enseignement artistique* du Conseil départemental.

Dans le contexte particulier des Alpes de Haute-Provence – territoire rural avec des villes-centres peu importantes – la démocratisation de l'enseignement artistique a appelé des adaptations pédagogiques et organisationnelles importantes. La recherche de nouveaux publics, l'adaptation des contenus pédagogiques et un réel rayonnement sur l'ensemble du département sont les grands thèmes qui animent l'action de l'établissement.

Ces thèmes et les moyens d'action qui les accompagnent sont consignés dans le présent *Projet d'établissement* du conservatoire.

Le contexte

Le Projet d'établissement 2014 – 2016 du conservatoire s'est inscrit dans la continuité des actions engagées depuis 2010. L'inspection du ministère de la Culture (2009) et l'audit effectué par *Culture et territoire* proposaient en effet les grandes orientations susceptibles de permettre à l'établissement de retrouver un fonctionnement satisfaisant ; tant administrativement que pédagogiquement.

Entretemps, des contingences financières ont ralenti la mise en place des orientations inscrites dans le projet en cours. En effet, la modification des périmètres des deux intercommunalités et l'augmentation mécanique du nombre d'élèves pris en compte lors du calcul des répartitions financières, la progression naturelle des rémunérations des agents du conservatoire (titularisation, changements d'échelon,...), la baisse – voire la suppression en 2015 – de la subvention de l'Etat, ne permettaient pas d'assurer à l'établissement un avenir serein.

Ainsi, et depuis 2015, le conservatoire a entrepris de diminuer ses dépenses et d'augmenter ses recettes par :

- Le non remplacement de certains départs à la retraite (administration,...) ;
- La réduction du temps d'enseignement lors de départs à la retraite de professeurs ;
- L'augmentation notable des droits d'inscription.

Un nouvel audit, commandité par les tutelles du conservatoire et réalisé par le Conseil départemental, a défini un certain nombre de directives administratives et financières. Ces directives ont été validées par les Présidents des collectivités, membres statutaires, et par les élus du Comité syndical. Elles sont censées permettre à l'établissement de stabiliser son fonctionnement financier et aux trois principaux financeurs de poursuivre leur engagement au sein du Syndicat mixte de gestion de conservatoire.

Par ailleurs, l'Etat a effectué une inspection sur dossier du conservatoire afin d'évaluer sa capacité à répondre aux critères de l'Etat en matière d'enseignement spécialisé. Le label « Conservatoire à rayonnement départemental » a été renouvelé par arrêté ministériel du 25 août 2016. Pour autant, ce label s'accompagne de préconisations auxquelles l'établissement se doit de répondre.

Le Projet d'établissement 2017 – 2020 s'appuiera donc à la fois sur les préconisations formulées par l'audit départemental – qui induit une diminution drastique du coût de l'établissement – et celles du ministère de la Culture – qui, théoriquement, devrait amener le conservatoire à faire évoluer son fonctionnement pédagogique.

Les enjeux

Administratifs et financiers :

- Redimensionner l'effectifs des agents du conservatoire ;
- Mettre en place une comptabilité analytique ;
- Mettre en place des droits d'inscription en fonction des quotients familiaux et augmenter les recettes ;
-

Pédagogiques :

- Redéfinir les temps d'enseignement en fonction du niveau d'étude ;
- Favoriser le travail interdisciplinaire ;
- Appliquer les préconisations du ministère de la Culture et notamment sur le département danse ;

Les missions du conservatoire

Extraits des Schémas d'orientation pédagogique en danse, théâtre et musique

Mission pédagogique et artistique

« Pôles de référence en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles ; certains d'entre eux assurent également la formation préprofessionnelle. »

Missions culturelles et territoriales

« Les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre rayonnent sur un territoire ; ils suscitent et accueillent les partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions. [...]. Ils sont des lieux de ressources pour les amateurs [...]. Ils sont des centres d'animation de la vie culturelle, proposant au public leurs activités; ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et favorisent les échanges avec les structures et associations culturelles... »

I STATISTIQUES

I.1 Le nombre d'élèves

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Digne les Bains	386	400	416	414	405	395	387	386	390
Manosque	424	475	470	479	450	474	480	508	515
Total	810	875	886	893	855	869	867	894	905

Soit un total d'élèves/cours¹ de :

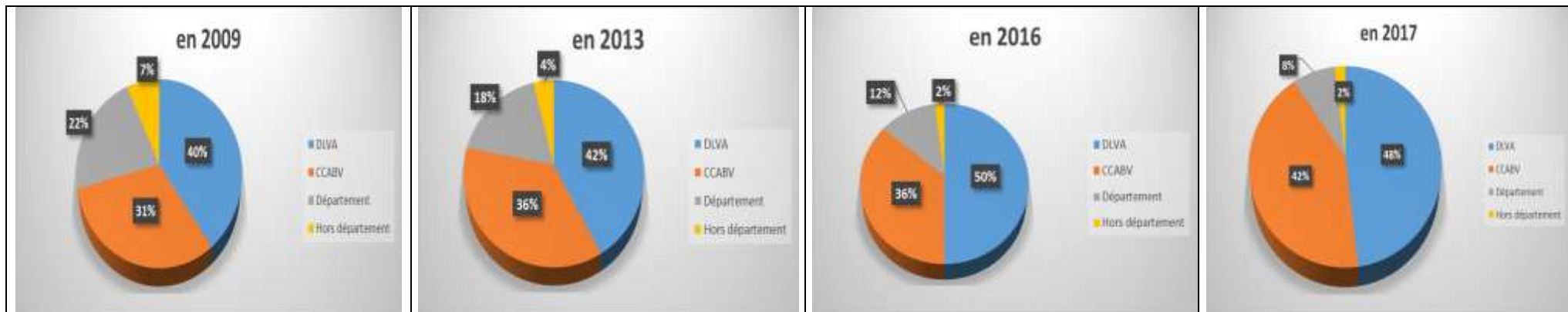
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Musique	602	612	589	601	620	634	600	606	685
Petite enfance	40	58	62	70	70	71	55	65	69
Jazz & musiques actuelles	68	64	67	72	62	91	76	82	110
Danse	201	258	265	271	239	241	207	192	192
Art dramatique	43	68	64	50	50	51	72	64	59
	955	1060	1047	1064	1041	1088	1010	1009	1 115

Depuis 2010, les droits d'inscription augmentent de 2% en moyenne chaque année. Une tranche supplémentaire de droits d'inscription a même été mise en place en 2015 avec une augmentation de 27% pour les revenus les plus élevés. De plus une nouvelle augmentation de 5% a de nouveau été appliquée à ces mêmes revenus en 2016. Pour autant, ces augmentations répétées n'ont pas affectées le nombre d'inscrits.

Il convient d'ajouter à ces effectifs, le public des enfants et adolescents concernés depuis 2014 par les actions éducatives du conservatoire. En effet, l'établissement participe à de très nombreuses actions de découverte tant en musique, en danse qu'en théâtre. Son implication dans les ateliers périscolaires est notable. Le conservatoire participe ainsi activement à la démocratisation de l'enseignement artistique et à l'éveil des jeunes du département aux disciplines artistiques.

¹ Un élève peut être inscrit dans plusieurs disciplines.

I.2 Origine géographique des élèves



Les habitants des deux villes « sièges » du conservatoire sont les principaux utilisateurs du conservatoire. Cette tendance s'est accentuée ces dernières années avec l'élargissement de l'agglomération Durance-Luberon-Verdon et la création en 2017 de la nouvelle collectivité Provence Alpes Agglomération - qui remplace la Communauté de commune Asse-Bléone-Verdon.

Il est rappelé que les tarifs (+ 50%) appliqués aux habitants du département (soit, hors agglomérations) restent un frein à leur inscription. Pour autant, d'autres écoles de musique, danse et théâtre existent sur le département ; écoles avec lesquelles le conservatoire travaille et qui sont pour les habitants une alternative à notre établissement.

Détail des élèves par site

	Site de Manosque	Site de Digne	
Manosque	313		313
Digne		276	276
Provence Alpe Agglomération (hors Digne)	5	103	108
Agglomération Durance-Luberon-Verdon (hors Manosque)	126	7	133
Collectivités non adhérentes	38	11	49
Collectivités hors département	19	2	21

Le comparatif avec l'année scolaire 2016-2017 montre bien l'évolution des effectifs du conservatoire avec une augmentation des inscrits sur Provence Alpes Agglomération et une diminution sur le reste du département (hors DLVA) :

	2016	2017
Provence Alpes Agglomération	320	386
Agglomération Durance-Luberon-Verdon	442	449
Collectivités non adhérentes	109	49
Collectivités hors département	23	21
	894	905

I.3 Fréquentation par cycle

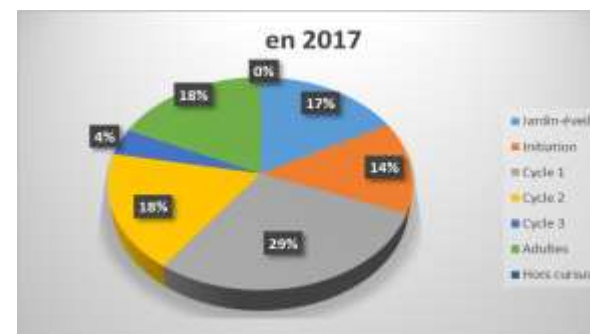
En art dramatique



Le travail effectué depuis 7 ans afin d'appliquer les « cycles » d'étude en théâtre a porté ses fruits. Actuellement, la tranche d'âge des élèves inscrits se rapproche de celle définie par le ministère de la Culture ; soit : 15 ans et plus. De ce fait, les cours d'initiation ont progressivement été réduits et plus de 50% des élèves sont inscrits en cycle, contre 20% il y a 3 ans et 0% il y a 7 ans.

La part des adultes a progressivement été réduite au profit d'élèves scolarisés.

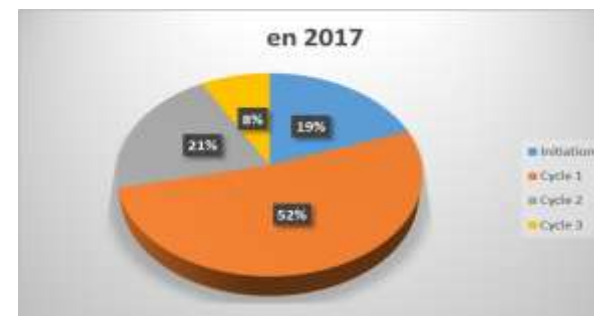
En danse



Des cursus simple et renforcé ont été mis en place. De ce fait et progressivement, le nombre d'élèves inscrits en cursus a augmenté.

La part des adultes diminue progressivement. La fréquentation des cycles 2 et 3 n'est pas suffisamment importante.

En musique



Le nombre d'élèves inscrit en cycle est stable avec une légère augmentation en cycle 2. Une valorisation des élèves des cycles 2 et 3 est à faire.

Présences aux cours de formation musicale

Au cours des 7 dernières années, la présence des élèves aux cours de formation musicale s'est affirmée et notamment en ce qui concerne le cycle 2.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2016-2017	2017-2018
Cycle 1	230	297	291	296	285	277	276
Cycle 2	64	75	93	103	100	126	133
Cycle 3	10	6	10	21	10	11	13
	304	378	394	420	395	414	419

Il y a toujours un décrochage important aux passages en cycle 2 et cycle 3. La présence des élèves sur un temps long tend à se confirmer, mais le cycle 3 reste fragile. De ce fait, le conservatoire peine à s'approcher des moyennes nationales qui avoisinent respectivement les 58%, 27% et 15%. Il convient toutefois de rappeler que les grands élèves, très souvent, quittent le département dès l'obtention du baccalauréat et partent s'inscrire dans d'autres établissements.

Pour autant, et comparé à d'autres conservatoires « ruraux » de stature analogue, les pourcentages de notre établissement restent satisfaisants ; soit :

	Tarn	Creuse	Hautes-Alpes	Charentes	Aveyron	Alpes de Haute-Provence
Cycle 1	74%	78%	64%	76%	67%	64%
Cycle 2	22%	17%	30%	22%	26%	29%
Cycle 3	4%	5%	6%	2%	7%	7%

Le cycle spécialisé

Le nombre d'élèves inscrits en cycle spécialisé s'est réduit au cours des dernières années ; soit 3 élèves en 2017. Cela s'explique par la mise en place d'un examen régional organisé avec les établissements classés de la région PACA. De ce fait, il y a quelques années encore, certains élèves hors département pouvaient s'inscrire dans notre établissement suite à un parcours effectué dans d'autres conservatoires. Cette possibilité ne leur est plus offerte.

Par ailleurs, le ministère de la Culture travaille actuellement à la réorganisation du cycle spécialisé en France. Comme prévu dans la loi de décentralisation de 2004, ce cycle spécialisé serait repris par les Régions au titre de la formation professionnelle. De nouvelles directives beaucoup plus strictes seraient imposées aux établissements ; directives auxquelles le conservatoire des Alpes de Haute-Provence ne pourrait répondre.

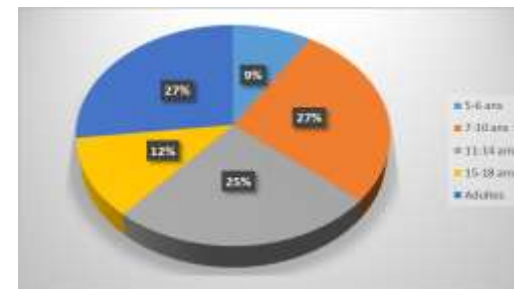
Ces nouvelles contraintes toucheront nombre de « petits » conservatoires et notamment en milieu rural.

I.4 Fréquentation par âges

Elèves d'âge scolaire

	En 2009	En 2013	En 2017
5-6 ans	67	69	80
7-10 ans	201	234	246
11-14 ans	163	213	226
15-18 ans	85	87	106

Il y a une augmentation du nombre d'adolescents inscrits. Les élèves restent donc plus longtemps au conservatoire. Cette analyse est corroborée par le nombre d'inscrits en cycle 2.



Les adultes

2009 : 35% des effectifs
 2013 : 29% des effectifs
 2016 : 18% des effectifs
 2017 : 27% des effectifs

Ils sont inscrits :

- dans les disciplines collectives (danse, art dramatique) ;
- dans les disciplines réservées traditionnellement à une pratique « adulte » (chant lyrique, jazz, musiques traditionnelles) ;
- dans les disciplines instrumentales après inscription de tous les élèves mineurs.

A noter que la majorité des adultes est inscrite en cycle d'étude pour les disciplines instrumentales.

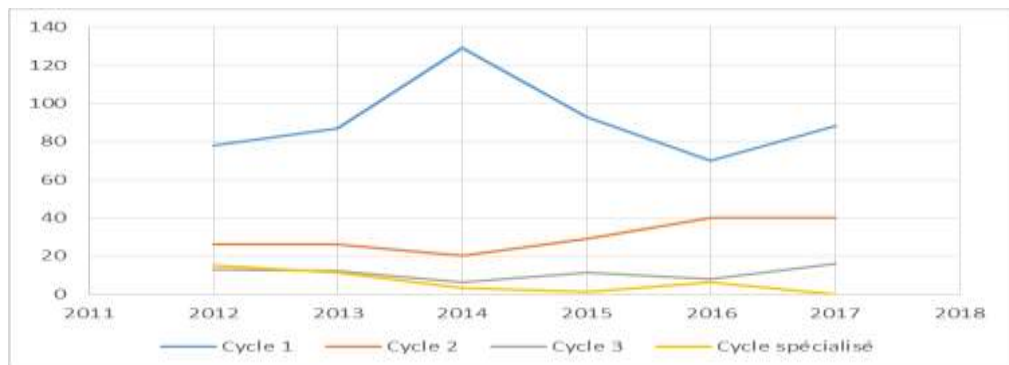
En 2010, il a été décidé de mieux contrôler le nombre d'adultes inscrits car leur présence se faisait trop souvent au détriment de celle des enfants et des adolescents. Ces derniers sont désormais prioritaires et notamment dans les disciplines les plus demandées. Par exemple à ce jour, il n'y a aucun élève adulte en piano et en guitare. De plus, les adultes ont été incités à s'inscrire en « cursus » pour les disciplines instrumentales afin d'envisager un parcours plus structuré au sein du conservatoire. En fonction des demandes, le conservatoire peut à présent réfléchir à un assouplissement des conditions d'inscription des adultes ; ce, afin de mieux répondre à une demande de plus en plus importante de la part de ces adultes désireux de pratiquer une discipline artistique et de s'inscrire dans la vie culturelle locale.

I.5 Fréquentation par sexe

	En 2009	En 2013	En 2016	En 2017
Filles - femmes	61%	64%	63%	59%
Garçons - hommes	39%	36%	37%	41%

D'une manière générale, les filles ont davantage d'activités (notamment culturelles) que les garçons ; elles les pratiquent plus longtemps et plus assidument.

I.6 Examens de fin de cycle



Par rapport au nombre total d'élèves/cours, le pourcentage annuel est en moyenne à 11%, avec un pic à 13% en 2014 – notamment avec le cycle 1 –, et une baisse à 9% en 2016.

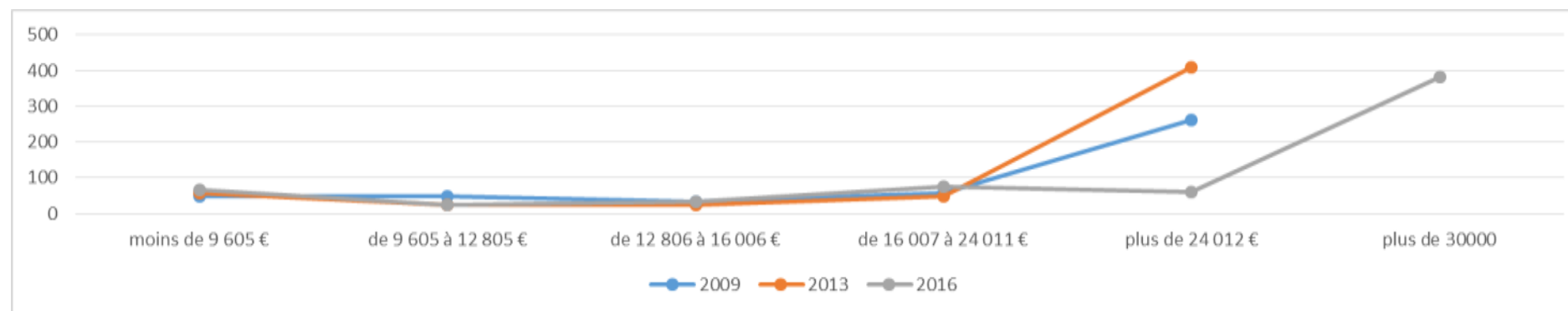
Il y a depuis 2015 une remontée très encourageante des fins de cycles 2 et 3.

Le nombre de réussite au cycle spécialisé décroît fortement tout au long de la période. Elle correspond à la baisse constante du nombre d'inscrits dans ce parcours (cf. paragraphe I.3).

Ces évaluations de fin de cycle intègrent les écoles du réseau départemental ; écoles qui représentent environ 10% des effectifs présentés.

I.7 Origine socioéconomique des élèves

Répartition en fonction des revenus fiscaux de référence pour l'année scolaire 2016 – 2017



- En 2009, le tarif maximum était appliqué dans 58% des inscriptions.
- En 2013, le tarif maximum a été appliqué dans 73% des inscriptions.
- En 2016, afin d'avoir des données comparables aux années précédentes, il est nécessaire de comptabiliser ensemble les deux tranches supérieures. Elles représentent 63% des inscriptions.

Catégories professionnelles	2013	2016
Agriculteurs	28	23
Artisans	72	50
Commerçants & assimilés	47	38
Chefs d'entreprise de +10 salariés	10	12
Professions libérales	70	60
Cadres de la fonction publique	27	48
Professeurs & assimilés	107	223
Profession information-art-spectacle	16	22
Cadre administratif & commercial d'Entreprise	35	43
Ingénieur & cadre technique d'entreprise	44	93
Clergé, religieux		8
Profession intermédiaire santé & travail social	99	110
Profession intermédiaire fonction publique	2	6
Profession intermédiaire administrative & commerciale	2	23
Techniciens	37	32
Employés civils & agents fonction publique	10	70
Contremaîtres, agent de maîtrise	45	1
Policiers et militaires	67	10
Employés administratifs d'entreprises	7	32
Employés de commerce	35	13
Personnels des services directs particuliers	21	11
Ouvriers qualifiés	6	33
Ouvrier non qualifiés	43	0
Ouvriers agricoles	2	2
Retraités agricoles exploitants	11	0
Retraités artisans, commerciaux & chefs d'entreprise	0	2
Retraités cadres & professions intermédiaires	10	16
Retraités employés & ouvriers	12	19
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	6	0
Personnes sans activités Professionnelle	74	54

En trois ans, l'origine socioéconomique des familles s'est sensiblement modifiée.

- La part des artisans, des commerçants, des professions libérales, des agents de maîtrise, des policiers et militaires, des ouvriers non qualifiés et des personnes sans activités a chuté parfois de manière très importante (ouvriers non qualifiés, employés de commerce, policiers et militaires,...).
- La part des enseignants, des employés et des cadres de la Fonction publique, des ingénieurs, des professions intermédiaires, des ouvriers qualifiés a augmenté parfois de manière importante (professeurs et assimilés – ingénieurs,...).

La représentation socioéconomique du public fréquentant le conservatoire est relativement diversifiée. Toutefois, plus de la moitié des familles inscrites appartiennent à des catégories socioéconomiques dites « moyennes » ou « supérieures ».

Les catégories à faibles revenus sont sous-représentées.

Un important travail de sensibilisation et d'éveil artistique a été réalisé ces dernières années avec notamment les ateliers périscolaires. Ces actions visent à démocratiser l'enseignement artistique. Elles doivent peu à peu permettre au conservatoire de mieux s'implanter dans le tissu éducatif départemental.

En 2015, une tranche supplémentaire a été créée (30 000€ et plus). Cette mesure sera complétée en 2017 par l'application des quotients familiaux CAF ; avec pour objectif d'amortir le coût d'une inscription pour les familles nombreuses ou à faible revenu. Par contre, une augmentation des droits d'inscription pour les « hauts revenus » est d'ores et déjà à l'étude. Il est attendu qu'en 2021, les droits d'inscription devront représenter 15% du coût de fonctionnement du conservatoire.

II BILAN 2014 - 2017

Ce bilan s'effectuera principalement sur la base du « cahier des charges » proposé par le ministère de la Culture en février 2016.

Quatre axes principaux y sont exposés :

- Mettre en place une tarification sociale
- Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques
- Accompagner la diversification de l'offre artistique
- Encourager le développement des réseaux et des partenariats

II.1 Mettre en place une tarification sociale

Avant même la mise en place des quotients familiaux, la tarification du conservatoire des Alpes de Haute-Provence a toujours répondu aux attentes du ministère de la Culture car elle prend en compte plusieurs critères :

1. Critère de revenus
2. Critère de famille - un tarif dégressif était mis en place en fonction du nombre d'inscriptions par famille.
3. Critère de domiciliation ; les tarifs sont fonction de :
 - La domiciliation sur le périmètre des deux intercommunalités membres statutaires du syndicat mixte ;
 - La domiciliation hors du périmètre des deux intercommunalités et sur le territoire départemental ;
 - La domiciliation hors du département.
4. Cours d'ensemble
Un tarif forfaitaire est appliqué pour les cours collectifs qui varient en fonction de la domiciliation sur ou hors du département.
Des facilités de paiement ont été mises en place.

Suite à l'audit réalisé par le Conseil départemental en 2016, il a été demandé au conservatoire d'appliquer les quotients familiaux de la CAF afin :

- D'améliorer la tarification sociale déjà mise en œuvre ;
- D'augmenter progressivement la part des droits d'inscription dans les recettes du conservatoire.

II.2 Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques et accompagner la diversification de l'offre artistique

II.2.1 Les pédagogies interdisciplinaires

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
<p>Développer les pédagogies interdisciplinaires (petite enfance - danse et musique, formation musicale, danse, formation musicale et ensembles).</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la mise en place de classes uniques ; - par une programmation interdisciplinaire. 	<p>Le conservatoire des Alpes de Haute-Provence propose trois disciplines parmi celles demandées par le ministère de la Culture pour ce type d'établissement ; à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La danse – classique, jazz et traditionnelle ; - Le théâtre ; - La musique. <p>Le travail interdisciplinaire danse et musique pour la petite enfance est à présent en place. Ces dernières années, l'accent a été mis sur les apprentissages transdisciplinaires avec notamment les « classes uniques ». Ces classes, selon leurs particularités, regroupent différentes disciplines. Si elle respecte le principe des cycles d'étude, leur évaluation est différenciée. Les classes uniques sont une réponse à la question de la globalisation de l'enseignement. Leur intérêt est triple car elles favorisent l'unité de temps, de lieu et de contenu d'un enseignement. Il s'agit d'un dispositif très important pour le conservatoire. Par ailleurs et compte tenu de la taille de l'équipement et outre la présence de départements pédagogiques, le travail interdisciplinaire est favorisé au travers des projets artistiques.</p>

II.2.2 Les cursus

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
<p>Mise en place d'un cursus en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - musiques traditionnelles - danses traditionnelles - galoubet-tambourin - chant choral <p>Mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un cursus personnalisé - d'une pratique amateur « adulte » <p>Accueil d'élèves en situation de handicap avec un cursus spécifique.</p>	<p>Faute de temps d'enseignement suffisant, ces différents cursus n'ont que très partiellement été établis.</p> <p>Le cursus personnalisé est à présent en place dès l'entrée en cycle 2. Mais peu d'élèves y sont inscrits. Les dérogations à la formation musicale sont pourtant nombreuses. Il conviendra de valoriser ce parcours afin de bien le distinguer d'un cycle 2 traditionnel et de respecter le temps d'enseignement qui lui est dédié (30 minutes en place des 45 de cycle 2).</p> <p>Un parcours « pratique amateur adulte » a été mis en place avec une tarification propre.</p> <p>Le conservatoire accueille des élèves en situation de handicap ; soit 3 élèves pour l'année scolaire 2016-2017. Un parcours personnalisé leur est proposé.</p>
<p>Le cycle spécialisé</p>	<p>Le conservatoire des Alpes de Haute-Provence s'est inscrit dans le dispositif regroupant les principaux établissements classés de la région PACA et a participé à l'élaboration du Diplôme d'Études Musicales régional (D.E.M.).</p> <p>La délivrance d'une unité de valeur commune dans la discipline dominante permet de donner une meilleure reconnaissance au niveau national du D.E.M. délivré par chaque établissement et notamment les plus petits d'entre eux. Pour ce faire, les établissements se sont engagés à mutualiser leurs moyens dans le cadre des évaluations d'entrée et de sortie de l'U.V. de la discipline dominante des élèves inscrits en cycle spécialisé.</p>

II.2.3 La pédagogie de groupe

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Développer les pédagogies de groupe.	<p>Une formation a été réalisée en lien avec le C.N.F.P.T. Seuls 2 jours ont été effectués sur les 4 programmés. Pour autant, la pédagogie de groupe fait à présent parti des dispositifs pédagogiques du conservatoire. Reste que les origines géographiques des élèves et les contraintes horaires des familles ne favorisent pas toujours le regroupement systématique des élèves.</p>

II.2.4 L'autonomie des élèves

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Rendre peu à peu les élèves autonomes	<p>La notion d'autonomie s'intègre peu à peu à notre enseignement. Lors des évaluations de fin de cycle, les « projets personnels » des élèves prennent une part de plus en plus importante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fin de cycle 1 et pour toutes les disciplines, les élèves doivent présenter une réalisation en semi autonomie ; - Pour la fin du cycle 2 le projet personnel est réalisé en totale autonomie par les élèves ; - La délivrance des CEC se fait à 50% sur présentation d'un projet personnel ; - L'obtention d'un CEM se fait uniquement sur présentation d'un projet personnel.

II.2.5 Les pratiques collectives

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
<p>Mise en place attendue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un second ensemble à vent – cycle 1 - sur Manosque • d'un Big band sur Manosque • pérennisation du principe d'un orchestre symphonique regroupant les élèves du conservatoire • d'ensembles « adultes » sur Digne-les-Bains et Manosque 	<p>Ont été mis en place sur Manosque et sur Digne-les-Bains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux ensembles à vent cycle 1 - deux brass band sur Digne-les-Bains et sur Manosque - deux ensembles adultes <p>Le principe d'un orchestre symphonique s'effectue en fonction des projets. Outre les formations par instrument le conservatoire dispose à présent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux chorales enfants-adolescents - un ensemble vocal pour adultes - trois ensembles à cordes de cycle 1 dont 1 en musiques traditionnelles - deux ensembles à cordes de cycles 2 et 3 - deux ensembles à vent de cycle 1 - deux ensembles à vent de cycles 2 et 3 <p>Les ensembles cordes et vents se réunissent régulièrement et constituent un orchestre symphonique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux orchestres de rue, dit « brass band » - deux ensembles de musiques traditionnelles - trois ensembles de guitares - deux ensembles instrumentaux pour adultes <p>Le conservatoire étant constitué de deux sites, le doublement des ensembles et orchestres est un impératif. Selon les projets, ces différents ensembles sont regroupés.</p>

II.2.6 Le jazz et les musiques actuelles

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
<ul style="list-style-type: none">- Développer les musiques actuelles- « Rajeunir » le public de la classe de jazz et des musiques actuelles	<ul style="list-style-type: none">- 5 heures de chant jazz ont été redéployées avec une très bonne fréquentation de cette classe tant sur Digne-les-Bains que sur Manosque. Les élèves peuvent à présent être considérés comme étant inscrits « en cycle » avec un temps d'enseignement individuel.- La mise en place d'un brass band sur Digne-les-Bains a permis de « rajeunir » la classe de jazz. De plus, l'antenne de Digne-les-Bains compte quelques jeunes élèves inscrits.- Sur Manosque, ce « rajeunissement » peine encore à se concrétiser. L'absence d'ouverture de CHAM dédiées aux jazz et musiques actuelles n'a pas favorisé l'ouverture de ces classes à un jeune public.

II.2.7 Les nouvelles technologies

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
<ul style="list-style-type: none">- Développer les nouvelles technologies par un temps d'enseignement dédié.- Acquérir un matériel adapté	<ul style="list-style-type: none">- Une classe dite « fantôme » a été mise en place en lien avec les classes d'accordéon et de galoubet-tambourin, avec un matériel de « base ». Cette classe va peu à peu se développer.- Mais sur l'ensemble du conservatoire, les nouvelles technologies restent en deçà de nos attentes faute de temps d'enseignement.

II.2.8 Les « ateliers »

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Mise en place d'ateliers : <ul style="list-style-type: none">- d'harmonisation au clavier- d'improvisation	<p>Ces ateliers n'ont pu être créés. L'atelier d'harmonisation est de nouveau proposé pour le projet d'établissement à venir, car il semble essentiel et notamment pour les instruments polyphoniques.</p> <p>Un atelier d'écriture et de composition/arrangement a été ouvert sur Manosque.</p>

II.3 Encourager le développement des réseaux et des partenariats

Les partenariats avec l'Education nationale

II.3.1 Des classes musicales (CHAM) soucieuses de s'inscrire dans la loi de 2004

Le collège du Mont d'Or de Manosque accueille quatre classes musicales en horaires aménagés de la 6^{ème} à la 3^{ème} ; soit, selon les années, de 26 à 40 élèves. L'inscription est gratuite.

Ces classes, au regard des textes de 2004, sont destinées à des élèves n'ayant eu aucune éducation musicale préalable. Elles souhaitent ainsi répondre à la question de la démocratisation de l'enseignement artistique. Elles offrent une formation autour de la voix. Les élèves qui le désirent peuvent s'inscrire dans une classe instrumentale.

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
<ul style="list-style-type: none">- Stabiliser le fonctionnement des CHAM suite aux dysfonctionnements constatés sur la période 2012-2013. - Ouverture :<ul style="list-style-type: none">• d'une classe « musiques actuelles » en collège à Digne-les-Bains• d'une classe « danse »	<p>Le fonctionnement pédagogique des CHAM a été amélioré grâce :</p> <ul style="list-style-type: none">- au recrutement d'un nouveau professeur de chant choral ;- à un meilleur suivi du parcours des élèves ;- à un partenariat pédagogique plus soutenu avec les professeurs de musique du collège du Mont d'Or ;- à des partenariats artistiques récurrents avec le collège du Mont d'Or, le lycée Esclangon et les autres collèges de Manosque et de Forcalquier. <p>Faute de moyens financiers suffisants, l'ouverture de nouvelles classes à horaires aménagés n'a pas été possible. La perte financière que représente l'absence de droits d'inscription pour les élèves n'a pas été jugée opportune.</p>

II.3.2 Les animations en milieu scolaire

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Poursuite des présentations d'instrument en milieu scolaire	<p>Ces présentations n'ont pas été jugées suffisamment efficaces pour être prolongées en l'état. Le manque de préparation de certains professeurs des écoles ne leur donnaient pas la qualité que nous en attendions.</p> <p>De ce fait, d'autres formes d'actions pédagogiques ont été proposés et notamment l'accompagnement sur un temps long de projets artistiques en lien avec une école (Le voleur de soleil, interventions trimestrielles en danse,...).</p>

II.3.3 Les rencontres chorales

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Mise en place de rencontres chorales en lien avec les écoles, collèges et lycées du département.	<p>Des rencontres chorales dans différents secteurs du Département ont été organisées chaque année ; soit, environ 500 élèves des classes primaires concernés.</p> <p>Ces rencontres ont évolué et ont pris la forme de « petits opéras » en 2017.</p> <p>Par ailleurs, un important partenariat a été engagé autour du chant choral, tant sur Digne-les-Bains que sur Manosque avec notamment les collèges Jean Giono, Mont d'Or, le lycée Esclangon et le collège de Forcalquier (cf. CHAM).</p>

II.3.4 Les concerts-animations

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Mise en place de concerts-animations.	<p>Un partenariat a été entrepris avec le Conseil départemental afin de proposer des actions à la fois pédagogiques et culturelles dans le territoire.</p> <p>Une seule action a pu être mise en œuvre à Castellane.</p> <p>Cette expérience a été positive sur l'aspect pédagogique avec un « orchestre à l'école ». La partie concert a été plus difficile compte tenu des conditions matérielles.</p> <p>Cette action devra être adaptée pour être pérennisée.</p>

II.3.5 Les ateliers périscolaires

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Développer les actions en temps périscolaire.	<p>Le conservatoire s'est associé dès 2014 aux communes afin de participer tant sur Digne-les-Bains que Manosque aux ateliers périscolaires.</p> <p>Les principales actions conduites sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Chant choral- Initiation à la danse- Initiations instrumentales- Orchestre à l'école <p>Il s'agit d'actions globalement positives pour Manosque.</p> <p>Pour Digne-les-Bains, ces interventions ont été interrompues car les conditions de mise en œuvre n'étaient pas satisfaisantes. Mais un « orchestre de quartier » a vu le jour, cofinancé par la CAF, Digne-les-Bains, dans le cadre de la Politique de la Ville, et le conservatoire. Cette initiative est, pour l'heure, très positive.</p>

Le conservatoire dans son département

II.3.6 Le Schéma départemental d'aide à l'enseignement artistique

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Poursuite de la mise en place et de l'accompagnement du « Schéma départemental d'aide à l'enseignement artistique » du Conseil départemental.	<ul style="list-style-type: none">- Visite annuelle des écoles de musique, danse et théâtre du département.- Relevé de conclusions du questionnaire/bilan en vue de la mise en place d'un schéma départemental en danse et théâtre.- Participation progressive d'écoles de musique dans les évaluations départementales.

II.3.7 Les actions départementales

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Animation du réseau départemental d'écoles de musique et danse.	Organisation chaque année par le conservatoire : <ul style="list-style-type: none">- d'évaluations de fin de cycles en danse et en musique ;- de rencontres pédagogiques d'élèves ;- de manifestations artistiques réunissant les élèves de ces écoles.

II.3.8 Les lieux de diffusion

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Partenariats avec les lieux de diffusion du département.	Partenariats annuels avec les programmations : <ul style="list-style-type: none">- du centre culturel René Char- du théâtre Jean le Bleu- du festival « Jazz sous les arbres »- du jazz club de Lurs-
	D'autres partenariats : <ul style="list-style-type: none">- les médiathèques de Digne-les-Bains et Manosque- les rencontres cinéma-

II.3.9 Les grands projets artistiques

Résumé des actions culturelles les plus marquantes de 2014 à 2017

2014

TOVAE 18 mai, 20h30 au Théâtre Jean le Bleu de Manosque.
Création d'Isabelle Courroy et Maya Mihneva autour des danses et musiques traditionnelles des Balkans. Isabelle Courroy a signé la quasi-totalité des musiques. Ce projet a pris sa source dans la programmation de Marseille-Provence 2013, capitale de la Culture, sur demande de la Régie-Culturelle Régionale PACA.
Il a réuni 53 danseurs de la classe de danses traditionnelles du conservatoire, 35 musiciens traditionnels sous la baguette d'Isabelle Courroy, pour la représentation de Manosque. Devant 524 spectateurs.
3 représentations d'envergure en tout : le 11 novembre 2012 au Vélo-Théâtre d'Apt, le 8 juin 2013 à Aubagne, le 18 mai au théâtre Jean le Bleu de Manosque.

VOCAL MYSTERY TOUR 21 juin, à l'Hippodrome d'Oraison.
Projet organisé dans le cadre des rencontres départementales avec les ensembles d'harmonie des écoles de musique du réseau, l'harmonie départementale ainsi que 80 choristes placés sous la direction de Julien Baudry autour du répertoire des Beatles. Une première partie mettait en avant les élèves des classes de musiques actuelles. Ce projet a été redonné à Barcelonnette au parc de la Sapinière pour une deuxième représentation, le 22 juin.
Parallèlement et en lien avec les Chorales académiques (Education nationale), une représentation d'ouverture du *Vocal Mystery Tour 04* a été donnée le 12 juin, au palais des Congrès de Digne-les-Bains, avec la participation des collégiens du département et des élèves du conservatoire.
Musiciens et choristes : 195 sur chaque représentation.
Public : Digne-les-Bains, 320 ; Oraison, 330 personnes ; Barcelonnette, 350.

BOULI MIRO 5 juin, 20h30 Théâtre Jean le Bleu, Manosque.
Spectacle réunissant les classes de guitare du CRD04, ainsi que la classe d'art dramatique. La pièce de Fabrice Melquiot a été revisitée pour l'occasion par Philippe Maurice ; Les musiciens sont dirigés par Cécile Le Duy et Boris Paul.
Acteurs : 15
Musiciens : 32
Public : 280 – ainsi qu'une répétition publique pour les écoles de Manosque (480 élèves).

WEEK-END MUSICAL 4, 5 et 6 Avril, Théâtre Jean le Bleu Manosque
Prestation en prélude, du petit orchestre symphonique réunissant les élèves du conservatoire et du réseau des écoles de musique. Ils étaient placés sous la direction de Jean-Yves Altenburger. La deuxième soirée a mis en avant les élèves dans différentes formations de musique de chambre, en prélude au « Quatuor Debussy ». La clôture de ce Week-end musical s'est faite avec une création pour chœur et percussion, d'Alain Huteau *La montée des vraies richesses*, autour de l'œuvre de Pierre Magnan, avec des textes signés Alain Duclos.
Participants : 87, (crd04, école du réseau)
Public par soirée : 348 (4/04), 468 (5/04), 576 (6/04)

2015

LA BELLE-HÉLÈNE 15 février, Palais des congrès, Digne-les-Bains.
15 mars, Théâtre Jean le bleu, Manosque.
Ces représentations ont rassemblé 89 musiciens et choristes et 8 danseuses. Le travail s'est effectué sur deux années, avec une première représentation partielle les 13 et 14 juin 2014 à Valensole et Mezel, sans mise en scène, uniquement chœur et orchestre. Puis, en début d'année 2015 les 15 février et 15 mars, à Digne-les-Bains et

Manosque, les représentations complètes, avec une générale chœur et orchestre le 31 janvier 2015 à Sainte-Tulle.
425 personnes à Digne et 623 personnes à Manosque ont assistées à ces représentations.

ARMÉNIE 18 avril, Palais des Congrès, Digne-les-Bains.

150 élèves danseurs et musiciens autour de ce projet danses et musiques traditionnelles, avec comme partenaire de scène le groupe « *Sassoun* ». Orchestré par Patrice Gabet et Maya Mihneva, assistés de leurs collègues de formation musicale Cee projet a accueilli un public de 402 personnes.

ESPAGNE 4 juin, et 13 juin, 20h30, Théâtre Jean le Bleu, Manosque. L'Espagne fut le thème générique de cette année 2015. Un premier spectacle autour du chant choral, met en scène une partie des élèves du conservatoire, ceux des classes Cham et des collèges et lycée de Manosque, mais aussi le collège de Forcalquier. Il a réuni 48 danseurs autour de 75 choristes et 22 musiciens. Une représentation qui a accueilli un public de 567 personnes.

Le spectacle du 13 juin, un peu plus axé sur la danse et surtout sur le flamenco a mis en scène 168 élèves du conservatoire et l'école de flamenco de Sophie Barberan de Peyruis. Ce professeur a dirigé des interventions sous forme de stage pour initier nos élèves danseurs au flamenco. Cette manifestation drainera un public de 490 personnes.

WEEK-END MUSICAL 10,11 et 12 avril, Théâtre Jean le Bleu, Manosque.

Les élèves du conservatoire ont réalisé la première partie du Trio *Casadesus Enhco* pour l'ouverture du vendredi (« *Du baroque au Jazz* », extrait de *Didon & Enée* de Purcell). La deuxième soirée a permis aux élèves de l'ensemble à vents, de guitare et de danse traditionnelle de s'exprimer en lever de rideau, avant la formation « *Almudi* ». La clôture de ce week-end s'est faite avec la chorale d'enfants et l'orchestre symphonique régional *Giocoso*, et Cécile Lê Duy, un des professeurs de guitare du conservatoire comme soliste.

Le public présent pour les soirées : 309 pour le 10/04, 569 pour le 11 et 492 pour le dimanche.

LA MUSIQUE ET LA DANSE DE L'AUTRE 5 décembre, 20h, Palais des congrès, Digne-les-Bains.

Spectacle annuel de danses et musiques traditionnelles dirigé par Maya Mihneva et Patrice Gabet, réunissant 150 participants (danse et musique). L'ensemble Renaissance de Christine Thibaud et l'ensemble de clarinette de Valérie Faroult ont, chacun, animés une partie de la soirée.

Cette soirée s'est faite en collaboration avec *Cœur Lavande*.

Public : 380 personnes payantes.

La recette de la soirée a été reversée au Téléthon.

2016

RENCONTRE DEPARTEMENTALE CORDES 12 mars 2016, 18h, La Bonne Fontaine, Forcalquier

Rendez-vous annuel avec le réseau des écoles de musique du réseau pour un concert commun. 162 élèves réunis venant des écoles de Forcalquier, Oraison, Barcelonnette et du conservatoire, devant un public de 112 personnes.

RENDEZ-VOUS EN ESPAGNE 17 mars, 20h30 CC René Char, Digne-les-Bains

18 mars, 20h30, Auditorium, Manosque

Concert des professeurs du CRD04 réunis sous le thème de l'Espagne. Ils tracent en musique une partie de l'histoire espagnole de l'âge d'Or au XXème siècle, agrémentée des influences d'Amérique latine – (13 professeurs du conservatoire, une soliste chant, et un narrateur).

WEEK-END MUSICAL (7^{ème} édition) 1^{er}, 2 et 3 avril, Théâtre Jean le Bleu, Manosque.

Les élèves du conservatoire ont eu l'honneur de partager la scène avec « *Les petits bois de l'Opéra* », le vendredi.

Puis, le samedi, Philippe Franceschi a dirigé une formation des élèves de musique ancienne et d'accordéon lors de sa représentation très... personnelle du *Malade imaginaire*, avec les élèves de la classe de théâtre de Philippe Maurice.

Le dimanche la clôture a été réalisée avec l'orchestre symphonique régional d'Avignon et, en ouverture, l'orchestre du conservatoire placé sous les directions d'Yves Saretto et Boris Paul.

MIETERRANOÇAÏ ELAÏ 3 mai, 20h30, Théâtre Jean le Bleu, Manosque.

Spectacle réunissant les élèves choristes de collèges de Jean Giono et Mont d'or (CHAM) Manosque, Collège Henri Laugier de Forcalquier, du lycée Esclangon à Manosque. Il s'agit d'une création de Philippe Franceschi inspirée des chants et musiques de Méditerranée. Pas moins de 183 chanteurs, accompagnés par le groupe AKSAK, et 593 personnes dans le public.

LES GRANDES BOUCHES 12 décembre, 19h, CC René Char, Digne-les-Bains

42 élèves des classes de formation musicale et de chorale ont chanté un répertoire issu de la Grande guerre ou lui faisant référence. Ils étaient accompagnés par les musiciens des classes de cordes et de musiques actuelles de Digne.

Ce projet a fait l'objet d'un partenariat avec l'ensemble « Les grandes bouches ».

RENCONTRE DEPARTEMENTALE VENTS 4 juin, 20h30, Palais des Congrès, Digne-les-Bains

Une nouvelle édition de ces rencontres départementales a réuni l'Harmonie Départementale 04, les écoles de musique d'Oraison, Forcalquier, Vallée de l'Ubaye, et du conservatoire. La direction a été confiée à Didier Raynal, Anna Allard et Boris Paul. 210 musiciens étaient présents, devant un public de 356 personnes.

LE VOLEUR DE SOLEIL 14 juin, 20h, Palais des Congrès, Digne-les-Bains (Gratuit)

Ce conte musical revu par Guegham Nikoyan réunit 120 élèves issus des classes des écoles primaires de Digne-les-Bains, et 10 professeurs du conservatoire. Cette représentation ravie 325 personnes du public.

1921 28 juin, 20h30, CC. René Char, Digne-les-Bains

Représentation chorégraphique de la classe de Modern Jazz, réunissant 48 élèves d'Anne Molinier des antennes de Digne et de Manosque autour des musiques des *Années folles*.

BAL MULTICOLORE 17 décembre, 20h30, Palais des Congrès, Digne-les-Bains.

Traditionnel balet de l'année sur les danses et musiques traditionnelles. Les élèves des classes de formation musicale d'Anne Flaven et de Manuelle Agate ont constitué une chorale reprenant les chants les plus marquants des saisons précédentes. L'atelier de musiques traditionnelles dirigé par Patrice Gabet et l'ensemble de clarinette de Valérie Faroult ont accompagné les danseurs de la classe de Maya Mihneva et ont fait danser le public pour ce bal.

Nombre de participants : 74 (danse, musique et chorale)

Public : 180 environ

2017

MOZAIK 21 janvier, 20h30, CC René Char, Digne-les-Bains

16 juin, 17h, Placette, Gréoux les Bains

Concert des professeurs du conservatoire. 11 professeurs croisent leurs univers pour 112 personnes.

RENCONTRE DEPARTEMENTALE VENTS/CORDES 4 février, 20h30, Palais des Congrès, Digne-les-Bains

Rencontre annuelle avec les écoles de musique du réseau, mais cette année elle porte sur les classes de vents et cordes. Le *Timber Brass Band* du conservatoire a été

associé à l'évènement. Pas moins de 37 cordes et 127 vents et percussions pour cette manifestation.

Public : environ 320 personnes.

CONCERT JEUNES SOLISTES 29 mars et 1^{er} avril, Ermitage, Auditorium

Initié et dirigé par Virginie Kaepelin, professeur de clavecin, ce projet a proposé une place de soliste à une dizaine de jeunes et très jeunes élèves entourés de quelques très bons amateurs adultes, dans des concertos brillants, de Bach, Vivaldi, Sammartini, Marcello et Bach.

Rehaussés par un quatuor à cordes, les jeunes solistes rivaliseront de charme et de virtuosité soutenus par leurs aînés et leurs professeurs.

WEEK-END MUSICAL 7, 8 et 9 avril, Théâtre Jean le Bleu, Manosque

Pour l'édition 2017, la programmation du théâtre Jean le Bleu a proposé d'intégrer une production des élèves du conservatoire.

Le choix s'est porté sur un ciné concert avec la présentation du film *The Kid* de Charles Chaplin.

Soit un orchestre symphonique de 60 élèves. L'orchestre était placé sous la direction de Boris Paul ; Yves Saretto ayant au préalable assuré la préparation des cordes.

Afin de conserver la notion de rencontre avec des artistes tel que défini par la « philosophie » de ce partenariat, l'ensemble Provence-Verdon, réunissant des solistes régionaux, a effectué un travail en session sur ce projet.

En première partie de spectacle et toujours sous forme de ciné concert, la classe de musiques actuelles de Renaud Matchoulian a présenté le film *The Emigrant*, toujours de Charles Chaplin.

IRLANDE LAND HERE 11 mai, 20h30, Théâtre Jean le Bleu, Manosque

Spectacle choral reprenant des chants Irlandais avec les classe CHAM du conservatoire et du Mont d'Or, renforcées par le collègue Jean Giono, le collègue Henri Laugier de Forcalquier et le lycée Félix Esclangon. Au total ce sont 93 choristes, 16 musiciens, qui ont enflammé la soirée dirigée par Philippe Franceschi avec l'aide de ces collègues, Isabelle Malahieude, Elisabeth Scavino, Boris Poutchovski, Mathieu Giacomini et Alexandre Grangier.

596 personnes dans le public pour les applaudir.

RENCONTRE DEPARTEMENTALE GUITARE

13 mai, 17h30, E.C. La Bonne Fontaine, Forcalquier

Manifestation qui réunit les ensembles de guitares des écoles de musique du réseau, et ceux du conservatoire. Pour cette rencontre, nous avons vu quelques 65 élèves guitaristes de tous niveaux unir leurs sons pour l'évènement.

Un public de 117 personnes était venu les applaudir.

LES SENS DE LA GUITARE 10 juin, 20h30, Théâtre Jean le Bleu, Manosque

Spectacle réunissant l'école de musique de Cabriès et le conservatoire. 97 guitaristes, 4 acteurs. L'histoire de la guitare sous forme d'un conte, écrit par Arnaud Sans.

Une première représentation avec les mêmes interprètes a été donnée au théâtre du Jeu de Paume d'Aix-en-Provence.

B.O [original soundtrack] 28 juin, 20h30, CC.René Char, Digne-les-Bains

30 juin, 20h30, Théâtre Henri Fluchère, Sainte-Tulle

Représentation chorégraphique sur le thème des musiques de films, par la classe de Modern Jazz d'Anne Molinier. L'ensemble des élèves de Digne et Manosque participent au projet soit 58 danseurs.

Public : 167

FESTIVAL d'AIX 17 juin, 20h30, Théâtre Jean le Bleu, Manosque

24 juin, Bois de l'aune

Participation des classes musicales de Manosque du Lycée Esclangon, du collège international et de Jean Giono à L'Odyssée de Sonia Wieder Atherton dans le cadre du

Festival International d'Aix-en-Provence.

TIMBER BRASS BAND 28 mai, Castellane,
1^{er} juillet, Plan d'eau La Gravière, Digne-les-Bains
2 juillet, Le Village, Sainte Croix
4 aout, Corso de Digne-les-Bains (ouverture)

Mis en place en 2016, le Brass Band est né à la rentrée 2015-2016 à Digne pour une douzaine d'élèves des classes de vents (bois et cuivres) et 6 percussionnistes de classes de percussions et musiques actuelles du CRD. En 2016, la nécessité d'étendre cette pratique à l'antenne de Manosque s'est imposée, permettant de faire profiter 9 nouveaux élèves de cette discipline. Pour la seule année scolaire 2016-2017, le Brass band a participé à pas moins de 15 manifestations dans l'ensemble du département.

II.4 Les moyens

II.4.1 Mise à jour des textes-cadre

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Réécriture des textes-cadres	Mise à jour, adaptation : <ul style="list-style-type: none">- du règlement intérieur et pédagogique- des fiches de postes- bilan social 2015, document réglementaire adressé au Ministère de l'intérieur – DGCL- document unique de prévention des risques en cours d'élaboration- bilan de santé des agents 2014 – 2015- procédure des droits d'inscriptions- rapports d'activités

II.4.2 Les formations

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
1. Eveil en danse et musique	1. Non
2. Orchestre à l'école	2. Oui – session de cinq jours
3. Pédagogie de groupe	3. Oui en partie, session de deux jour sur quatre
4. Méthode Dalcroze	4. Oui en partie
5. Improvisation	5. Non
6. Nouvelles technologies	6. Non
7. Hygiène et sécurité pour les représentants du personnel CHSCT	7. Oui
8. Formation «prévention incendie » pour le personnel	8. Non
9. Formation « sauveteurs-secouristes » pour le personnel	9. Non

II.4.3 Les locaux

Constat en 2014	Réalisation en 2016
- Réhabilitation de l'auditorium des Observantins par la ville de Manosque	<p>La ville de Manosque a lancé un important programme de réhabilitation des locaux du conservatoire. La façade et la place des Observantins sont en travaux. En outre, il est prévu la réfection du couvent des Observantins ce qui permettra à l'antenne de Manosque une plus grande souplesse de fonctionnement avec un lieu dédié à la diffusion.</p> <p>Ces travaux permettront de plus l'accueil de personnes handicapées.</p> <p>Concernant, l'acquisition de matériel, un important plan d'investissement a été mis en place ; tant en ce qui concerne le renouvellement du matériel informatique qu'en acquisition de matériel pédagogique (instruments de musique, pupitres,...). Deux demandes de subvention ont été obtenues de la Région.</p>

II.4.4 L'investissement

Objectifs à atteindre	Réalisation en 2016
Poursuite du plan d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'un tapis de danse pour l'annexe de Digne-les-Bains et financé par le Département. - Acquisition de masques pour le théâtre (Commedia dell'arte, larvaire) - Acquisition de nombreux instruments destinés : <ul style="list-style-type: none"> - aux ensembles et orchestres - aux initiations instrumentales - aux classes d'orchestres à l'école.

II.5 En conclusion

Ce qui a été réalisé	Ce qui reste à réaliser
<p data-bbox="69 284 264 316">En pédagogie</p> <ul data-bbox="125 316 824 443" style="list-style-type: none">- Création de nouveaux ensembles instrumentaux- Poursuite et développement du travail interdisciplinaire- Mise en place d'ateliers en temps périscolaire- Réécriture du règlement intérieur et pédagogique <p data-bbox="69 475 309 507">En rayonnement</p> <ul data-bbox="125 507 985 798" style="list-style-type: none">- Poursuite des partenariats avec :<ul data-bbox="387 539 698 635" style="list-style-type: none">- L'Education nationale- Les salles de diffusion- Les lieux culturels- Valorisation de l'image du conservatoire- Poursuite du travail engagé avec le réseau départemental des écoles de musique et de danse (évaluation, examens, projets artistiques)- Accompagnement de la mise en place du Schéma départemental d'aide à l'enseignement artistique du Conseil général <p data-bbox="69 829 224 861">En gestion</p> <ul data-bbox="125 861 940 989" style="list-style-type: none">- Adaptation des droits d'inscription pour les plus haut revenus- Augmentation contrôlée du coût du conservatoire- Résorption progressive de l'emploi précaire- Acquisition de logiciels, de matériels et d'instruments de musique	<ul data-bbox="1120 284 2049 734" style="list-style-type: none">- Suivi des préconisations du ministère de la Culture :<ul data-bbox="1272 316 1594 379" style="list-style-type: none">- Département danse- Nouvelles technologies- Suivi des recommandations de l'audit du Conseil départemental. - Les effectifs du conservatoire doivent s'accroître et notamment en danse.- Les cursus personnalisés- La présence des nouvelles technologies- Des enseignements à développer :<ul data-bbox="1272 571 1774 635" style="list-style-type: none">- Les musiques actuelles- Les ateliers d'harmonisation au clavier- Accueillir davantage d'écoles dans le réseau départemental- Des formations adaptées pour les enseignants sont à réfléchir en lien avec le C.N.F.P.T.

III PROPOSITIONS 2017 - 2021

Préambule - Le label CRD

Le ministère de la Culture travaille actuellement à une nouvelle organisation des labels des conservatoires. L'enjeu étant à la fois une prise en compte du cycle spécialisé dans l'offre pédagogique et une hiérarchisation des établissements classés. Il est attendu que ce nouveau dispositif prenne en compte les particularités des établissements tel que le conservatoire des Alpes de Haute-Provence. En effet, tout comme les autres établissements établis dans un territoire rural, le conservatoire tient une place singulière dans son département. Son action doit tout à la fois proposer un enseignement artistique initial de qualité, rayonner artistiquement et pédagogiquement sur un territoire départemental et ponctuellement former les futurs professionnels. Il est donc attendu que ce nouveau classement de l'Etat prenne en compte les spécificités d'établissements tels que le nôtre.

L'audit

Le présent projet d'établissement prend en compte les préconisations de réduction des dépenses et recherche de nouvelles recettes formulées par l'audit réalisé par les services du Conseil départemental en 2016. Certaines, inapplicables sans la perte à terme du label « conservatoire à rayonnement départemental » du ministère, ne pourront être prises en compte.

Organisation pédagogique du conservatoire des Alpes de haute-Provence

(Extraits du règlement intérieur et pédagogique)

Objectifs pédagogiques et artistiques

Le conservatoire de musique, danse et art dramatique à rayonnement départemental des Alpes de Haute Provence a pour principales missions la sensibilisation et la formation des futurs amateurs et professionnels aux pratiques artistiques et culturelles.

L'enseignement

L'enseignement dispensé par le conservatoire s'appuie sur les *schémas d'orientation pédagogique* en danse, art dramatique et musique, préconisés par le ministère de la Culture.

L'enseignement est structuré en cycles d'études, auxquels il convient d'ajouter selon le cas un éveil et/ou une initiation.

Selon les disciplines, des cours spécifiques destinés aux adultes sont proposés.

Dans l'esprit des textes référents, les formations artistiques proposées par le conservatoire sont conçues de manière transversale. Selon les parcours, elles intègrent différentes disciplines qui toutes, nourrissent l'apprentissage et la progression des élèves. Ainsi, et notamment pour les élèves inscrits en

cursus en danse, théâtre et musique, la présence à l'ensemble des disciplines constituant une formation, y compris la participation aux auditions, concerts et spectacles pédagogiques proposés par le conservatoire revêt un caractère obligatoire.

Par ailleurs, le statut du conservatoire – établissement public d'enseignement artistique – et la qualité de l'enseignement dispensé, induisent pour les élèves un travail personnel hebdomadaire ; travail défini selon la progression de chaque élève par l'équipe pédagogique.

Évaluation

Pour l'ensemble des disciplines, l'évaluation des élèves est globale. Elle permet :

- de gérer l'évolution de l'apprentissage de chaque élève ;
- de donner à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à un certain niveau d'autonomie ;
- de donner des points de repère et des informations suscitant le dialogue avec les familles.

Elle est réalisée, d'une part de manière continue par l'équipe pédagogique, d'autre part à la fin des différents cycles (3 – 4 ans) sous forme d'examen avec présence d'un jury extérieur.

Tout au long de leur cycle, les élèves font l'objet d'un suivi par le biais de fiches d'évaluation semestrielles communiquées aux familles (février-juin). Ces fiches sont pluridisciplinaires. Elles sont présentées par les enseignants comme un compte-rendu visant à situer l'élève dans son apprentissage, pour une meilleure progression dans le cycle. Elles prennent de plus en compte :

- la régularité de la présence des élèves en cours ;
- la participation aux prestations publiques (auditions, stages, master classes,...).

Chaque fiche est consignée dans le dossier de l'élève (fichiers dématérialisés informatiques). Ce dossier est constitué sous l'autorité du directeur et comprend tous les éléments susceptibles de relater le parcours d'un élève.

Le passage au cycle supérieur tient compte du contrôle continu consigné dans le dossier de l'élève. Le passage se fait après délibération de l'ensemble des examinateurs, et après obtention d'unité de valeur dans toutes les disciplines.

La décision de délivrance des diplômes est prise par le directeur sur proposition du jury après passage de toutes les épreuves. Ce diplôme précise la discipline principale qu'il considère, ainsi que les autres disciplines et contenus d'enseignement.

Un document officiel précisant les résultats des examens sera communiqué aux familles.

III.1 Adapter le fonctionnement administratif et financier du conservatoire

III.1.1 Mettre en œuvre une tarification sociale

Afin d'améliorer la tarification sociale du conservatoire (cf. paragraphe II.1), une nouvelle politique tarifaire tenant compte des revenus réels des familles à situation similaire - et non le seul revenu fiscal de référence - est à mettre en œuvre. L'utilisation des quotients familiaux de la CAF avec la prise en compte du nombre de parts par foyer fiscal et la mise en place de tranches supplémentaires pour les plus hauts revenus seront retenues.

Par ailleurs, le financement du conservatoire est principalement assuré par les collectivités territoriales ; soit 91%. Les droits d'inscriptions correspondent à seulement 9% de son financement. Afin de s'approcher progressivement des moyennes nationales, il est attendu qu'au terme de ce projet d'établissement, la part des droits d'inscriptions dans le financement de l'établissement s'approche de 15%.

C'est donc ce double objectif (démocratisation et augmentation des recettes) qu'il convient de mettre en œuvre d'ici à 5 ans.

Objectifs

- Démocratiser l'enseignement artistique en diminuant les droits d'inscription pour les revenus les plus faibles.
- Prendre en compte le nombre de parts par foyer fiscal.
- Rendre plus progressif le coût des droits d'inscription pour les familles avec 10 tranches au lieu de 6 actuellement.
- Augmenter progressivement les recettes des droits d'inscription.

Le quotient familial est à calculer sur la base de l'avis d'imposition des familles. Retenir l'avis d'imposition permet de calculer le montant d'inscription sur N-1 alors que l'attestation CAF est calculée sur N-2.

Une procédure test a été effectuée sur 472 familles parmi les 689 que compte le conservatoire.

Soit :

- 407 1^{ères} inscriptions en cursus pour des élèves d'une même famille
- 102 2^{èmes} inscriptions en cursus pour des élèves d'une même famille
- 15 3^{èmes} inscriptions en cursus pour des élèves d'une même famille
- 3 4^{èmes} inscription en cursus pour des élèves d'une même famille
- 19 inscriptions en jardin-éveil
- 25 inscriptions en parcours coordonné (éveil musique et découverte instrumentale)
- 110 disciplines supplémentaires (autre cursus dans une autre discipline)
- 31 inscriptions en atelier.

Le principe à appliquer devra être :

- Suppression des réductions appliquées sur les 2^{ème}, 3^{ème},... inscription car prise en compte du « nombre de part » avec les quotients familiaux ;
- 10 tranches, en place des 6 précédentes ;
- Nette augmentation des tarifs pour les quotients familiaux « supérieurs » ;
- Progressivité des tranches afin de ne pas pénaliser les tranches « médianes » ;
- Introduction d'une majoration pour l'inscription d'un adulte en cursus ; soit 50€ ;
- Augmentation des tarifs sur plusieurs années.

Une simulation sur un échantillon d'élèves inscrits en « cursus » (370) a permis de constater :

- 160 voient leur droit d'inscription augmenter :
 - 74 de moins de 50€
 - 38 entre 60 et 100€
 - 40 entre 100 et 220€
 - 4 entre 275€ et 300€
 - 5 entre 301€ et 414€
- 210 voient leur droit d'inscription baisser :
 - 100 de moins de 50€
 - 35 entre 50 et 99€
 - 48 entre 100 et 170€
 - 14 entre 200 et 220€
 - 13 entre 275€ et 350€

Par ailleurs, chaque inscription devra être contrôlée sur la complétude du dossier, sur la validité des justificatifs, sur le quotient familial retenu et sur le tarif appliqué, préalablement à tout dépôt auprès de la paierie départementale. Les justificatifs des dossiers d'inscription devront être scannés et accessibles à la direction administrative sur un dossier partagé. Un règlement des inscriptions devra régulièrement être mis à jour en fonction des évolutions des procédures et devra être mis à la disposition des régisseurs.

III.1.2 Mettre en place une comptabilité analytique

Une comptabilité analytique détaillant les coûts des différentes activités du conservatoire est à mettre en œuvre afin de mieux connaître et maîtriser son fonctionnement financier.

Cette comptabilité doit permettre de faire ressortir les dépenses :

- d'enseignement – par discipline et par cycle ;
- de diffusion pédagogique – concerts, stages, master classes ;
- de diffusion artistique ;
- d'évaluation – examens départementaux en lien avec les écoles du réseau et examens régionaux ;
- de suivi du Schéma départemental d'aide à l'enseignement artistique ;
- des ateliers périscolaires ;
- des différents partenariats avec les acteurs culturels du département (salles de diffusion,...) ;
- des partenariats avec l'Education nationale (animations scolaires, concerts animations,...).

Cette comptabilité analytique sera ensuite utilisée lors de l'élaboration des budgets et des différentes affectations budgétaires, mais aussi, comme aide à la décision lors des futures orientations pédagogique et artistique du conservatoire.

III.1.3 Créer un protocole pour les statistiques

Afin d'alimenter de manière cohérente les données statistiques du conservatoire à partir du fichier élèves Rhapsodie, il convient de réaliser un protocole commun. Une liste d'entrées est à mettre en place (cf. annexe 3).

III.1.4 Adapter les dépenses du conservatoire

1. La contribution des financeurs

Avec la modification progressive de leur périmètre, les deux agglomérations Durance-Luberon-Verdon et Provence-Alpes-Agglomération sont devenues les premiers financeurs du conservatoire. De ce fait, le Conseil départemental a souhaité sanctuariser sa participation avec l'attribution d'un montant forfaitaire. De plus, l'Etat via la DRAC s'est de nouveau engagé dans le financement de l'établissement au titre de son rayonnement départemental et des actions artistiques et pédagogiques qu'il mène sur l'ensemble du territoire.

Des modifications ont été apportées aux statuts et votées le 13 mars 2017 par les membres du comité syndical. Les participations financières d'ici 2020 sont fixées à 40 % pour le département et à 60 % pour les agglos calculées sur le « reste à charge ».

La convention entre les partenaires financiers et le conservatoire règle les modalités de versement des participations jusqu'en 2020 conformément aux statuts modifiés. Elle a été votée le 23 mai 2017 par le comité syndical et les assemblées délibérantes des trois membres statutaires.

Par ailleurs, une augmentation progressive des droits d'inscription (cf. paragraphe III.1.1) doit permettre de rééquilibrer la participation financière des familles.

2. Le personnel

▪ Administration

Depuis 2012, quatre postes administratifs ont été supprimés (un rédacteur à temps complet sur l'antenne de Digne-les-Bains, un poste de directeur d'établissement, un poste de rédacteur, deux agents techniques.)

Un organigramme cible d'ici à 2020 détaille l'évolution du personnel administratif avec une adaptation progressive du nombre d'agents administratifs.

▪ Enseignement

Afin de conserver le label « conservatoire à rayonnement départemental » du ministère de la Culture, la présence d'un large panel de disciplines reste incontournable. Le conservatoire se doit donc de maintenir les disciplines existantes, voire d'en créer de nouvelles. Pour ce faire, lors de départs d'enseignants, il a été décidé d'adapter le nombre d'heures aux besoins réels du conservatoire. Ce principe permettra dans les prochaines années de réduire le temps d'enseignement tout en conservant le panel de discipline de l'établissement.

Parallèlement, le recrutement d'enseignants de catégorie B en place de catégorie A, doit permettre de réduire le coût du conservatoire dans les prochaines années.

Nonobstant, le rapport du ministère de la Culture (2016) rappelle que le nombre d'enseignants titulaires d'un certificat d'aptitude (CA) reste faible. Sans équilibre entre les catégories A et B, le conservatoire perdrait son label ministériel.

Le détail de l'évolution du personnel du conservatoire est détaillé dans les bilans d'étape de l'audit du conservatoire réalisé en 2016.

3. Le temps de cours

Le temps de cours instrumental pour les « petits niveaux » doit progressivement être réduit afin de permettre à davantage d'élèves d'être inscrits au conservatoire. Pour les disciplines très demandées et ayant une « liste d'attente » importante lors des inscriptions, le temps de cours d'initiation sera ramené à 20 minutes de cours par élève. Ce temps sera porté à 40 minutes pour 2 élèves et 1 heure pour 3 élèves.

Cette disposition sera aussi appliquée pour la première année de cycle 1 dès lors que le nombre d'inscrits le nécessite. Il ne peut être question de dépasser cette première année de cycle 1 sans perte de qualité pédagogique ce qui serait préjudiciable au bon fonctionnement de l'établissement.

4. La diffusion et l'action culturelle

Suite à la suppression de l'essentiel de la subvention DRAC en 2015 la diffusion du conservatoire a été fortement réduite. La réattribution d'une subvention en 2016 a permis de relancer cette programmation en 2017 et 2018. Pour autant, le budget alloué à la diffusion artistique doit se limiter au seul 1,7% du budget du conservatoire décidé par le Comité syndical par délibération du 4 juillet 2012. D'autant que nul ne peut prévoir la pérennité de l'attribution de la subvention de la DRAC. En cas de nouvelle suppression, la diffusion et l'action culturelle seraient de nouveau les premiers postes à être fortement impactés.

Les collaborations avec les partenaires habituels de l'établissement (salles de diffusion, Education nationale,...) prennent de fait une place particulière afin de compenser les éventuelles absences de subvention de l'Etat (cf. paragraphe III.3).

5. Les jurys d'examen

Une baisse du coût des examens départementaux organisés par le conservatoire a été demandée, de même qu'une mutualisation avec d'autres établissements.

Il est rappelé que le label à « rayonnement départemental » attribué par le ministère de la Culture implique un cahier des charges strict auquel le conservatoire ne peut se soustraire. L'organisation d'examens avec l'invitation de personnes qualifiées extérieures à l'établissement est une exigence incontournable. De plus le *Schéma d'aide aux écoles de musique* mis en œuvre par le Département demande au conservatoire d'organiser ces mêmes examens ; voire de les développer (cf. paragraphe III.3.3). Il n'est donc pas concevable de réduire le coût de ces examens sans avoir à les supprimer purement et simplement.

Par ailleurs, les partenariats avec d'autres établissements existent déjà et notamment avec Gap. Mais ils n'induisent aucune économie réelle car la mutualisation du coût d'un jury est alors pondérée par les frais de déplacement induits (professeurs, pianistes accompagnateurs, directeurs,...).

Les examens continueront donc d'être organisés tels qu'ils l'ont été ces dernières années.

III.2 Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques

III.2.1 Théâtre

Actuellement, la tranche d'âge des élèves inscrits se rapproche de celle définie par le ministère de la Culture ; soit : 15 ans et plus. De ce fait, plus de 50% des élèves sont inscrits en cycle.

1. Organiser des stages

L'Art Dramatique est un art multiple. Il nécessite une connaissance de différents styles de jeu. C'est pour cette raison qu'il nous semble important de proposer aux élèves différents stages ponctuels de formation :

- « Le corps comique » - Joss Houben, professeur à l'École internationale Jacques Lecoq.
Soit 5 jours de stage répartis sur une année ou réalisés sous forme de stage durant les vacances d'automne.
- Acrobatie théâtrale – à définir.
- Stages sur la voix, le chant.
Stages réalisés par les professeurs du conservatoire à rémunérer en indemnités horaires d'enseignement.
5 jours par an répartis sur l'année.

2. L'après conservatoire

Certains élèves de cycle 2 de la classe d'art dramatique du conservatoire quittent l'établissement après obtention de leur baccalauréat et continuent leurs études sur Aix-Marseille. Ils sont très motivés et souhaitent généralement entrer en cycle 3. Un partenariat avec le conservatoire d'Aix-en-Provence est à mettre en place afin d'organiser ce passage et permettre à nos élèves de poursuivre leurs études théâtrales.

3. Les spectacles

L'expérience de la scène fait partie de la formation proposée par le conservatoire. La réalisation de spectacles doit permettre aux élèves comédiens de mieux appréhender la scène :

- Gestion de la durée
- Gestion des costumes
- Gestion du rythme d'un spectacle
- Gestion des lumières
- Gestion de sa voix
- ...

Deux spectacles mettant en scène une part importante des élèves de la classe théâtre sont à organiser dans les prochaines années (2019 – 2021). Ils devront présenter deux styles et époques différents (commedia dell'arte et époque contemporaine).

Spectacles à réaliser aux théâtres de St-Tulle ou Jean le Bleu ou au centre culturel René Char.

4. L'école du spectateur

Dans la formation, la rencontre avec le spectacle vivant est à développer. Il est donc nécessaire d'organiser des sorties théâtrales dans les salles du département (centre culturel René Char, théâtre Jean le Bleu et théâtre Durance) et/ou de la région.

Ces sorties doivent bien évidemment être préparées et suivies.

III.2.2 Danse

1. Les effectifs

La fréquentation des classes de danse reste une difficulté récurrente de l'établissement.

Si l'image de l'établissement a considérablement été modifiée ces dernières années pour l'ensemble des cours de musique, il n'en est pas de même pour la danse. Certains usagers pensent encore que seule la musique y est enseignée. De plus, l'appellation « conservatoire » reste un frein à l'inscription de certains élèves.

La mise en place de cours commun musique et danse pour la petite enfance a été très bénéfique pédagogiquement pour les enfants. Pour autant, à l'issue de ce parcours, une majorité des enfants s'inscrit en musique et non en danse.

Quelques pistes d'évolution sont à travailler :

- Une distinction plus nette entre éveil danse et musique devra être réalisée et les inscriptions dans ces deux disciplines mieux fléchées.
- Afin d'engager les élèves d'éveil sur le temps long, des passerelles entre l'éveil et l'initiation devront être mises en place.
- Les actions danses ne sont pas suffisamment relayées par la presse. Il conviendra de mieux soutenir et informer le public de toutes les actions réalisées par le conservatoire. Des articles de presse présentant le travail réalisé par le département danse sont à réaliser lors des rentrées scolaires et lors des moments forts de l'année scolaire.
- Des affiches et tracts sont à diffuser dans les écoles maternelles et primaires lors de la rentrée scolaire.

2. La documentation et l'accès à internet

Du matériel de diffusion (écrans, lecteurs et connexion internet) est à acquérir afin de faciliter les possibilités de diffusion aux enseignants.

Une liste de livres de danse de référence est à établir. Ces ouvrages seront progressivement achetés. Pour les plus importants, ils devront être achetés en double exemplaire afin d'être facilement accessibles sur les antennes de Digne-les-Bains et Manosque.

Une liste de ballets sur support DVD est à établir. Ils seront progressivement acquis ¹.

3. La coordination

Un temps de coordination du département danse est demandé par le ministère de la Culture. Ce temps doit permettre d'unifier le contenu pédagogique et favoriser le travail en commun.

Le nombre d'heures d'enseignement actuel ne permet pas de dégager ce temps. De plus et depuis 2010, la direction du conservatoire a choisi de décloisonner le fonctionnement de l'établissement en atténuant la notion de « département ». Ce choix a permis une plus grande porosité pédagogique entre disciplines (classes uniques, diffusion artistique,...) et notamment entre musique et danse et/ou théâtre et danse.

Pour autant, ce temps de coordination sera à créer dès que les conditions administratives et humaines seront réunies. Il permettra notamment de mieux harmoniser l'organisation des examens, de la pédagogie et des spectacles.

4. La culture chorégraphique

La culture chorégraphique du danseur est à développer.

¹ Liste prévisionnelle consultable en annexe 1

Devant l'impossibilité financière de recruter un enseignant de manière permanente, il est proposé de mettre en place des ateliers de culture chorégraphique sous forme de stages. Ces heures seraient assurées par les enseignants du conservatoire et rémunérées sous forme d'I.H.E.

Soit :

- 4 séances toutes les 6 semaines (entre les périodes de vacances scolaires)
- Interventions par cycle (cycle 1 et cycles 2 et 3)
- Interventions sur les deux sites
- Durée : 1h30 par atelier ; soit un total de 6 heures annuelles
- Quatre disciplines (Jazz, classique, de caractère et traditionnelle, contemporaine) présentées chaque année.

5. La formation musicale du danseur

Faute de moyens financiers suffisants, le conservatoire n'a pas encore mis en place un temps de formation musicale pour les cours de danse.

Il est toutefois précisé que les classes uniques « musique et danse » ont permis pour certains danseurs d'avoir une approche musicale concrète avec des élèves musiciens. Mais ce dispositif ne touche pas l'ensemble des élèves, loin de là.

Un temps de formation musicale danseur pourrait être mis en place ponctuellement afin de répondre à cette exigence pédagogique. Il serait réalisé parallèlement aux stages de culture chorégraphique par un professeur de formation musicale ayant l'habitude de la technique Dalcroze. Ces heures seraient rémunérées sous forme d'I.H.E.

Soit :

- 4 séances toutes les 6 semaines (entre les périodes de vacances scolaires)
- Interventions par cycle (cycle 1 et cycles 2 et 3)
- Interventions sur les deux sites
- Durée : 1h par atelier.

6. L'accompagnement musical

Faute de moyens financiers suffisants et malgré l'insistance de l'inspection et du ministère de la Culture (cf. rapports d'inspection de 2009 et 2016), le conservatoire n'a pas encore mis en place un temps d'accompagnement musical pour les cours de danse.

Pour autant et depuis plusieurs années, l'accompagnement en spectacle des danseurs a très souvent été réalisé de manière acoustique. Il conviendra cependant de dégager progressivement un temps d'accompagnement pour que les élèves danseurs aient l'expérience de musiques vivantes.

Les pistes possibles :

- Préparer les élèves pianistes pour accompagner de manière ponctuelle certains cours de danse ;
- Dégager du temps en piano-jazz ;
- Dégager du temps en percussion.

Par ailleurs, des stages ponctuels avec un pianiste accompagnateur devront être mis en place pour la danse classique. Ces stages pourront se doubler d'une formation musicale plus spécifiquement axée sur les caractéristiques des musiques utilisées en danse classique ; formation réalisée par les pianistes invités.

7. Les actions en milieu scolaire

Les actions en milieu scolaire sont à valoriser. L'abandon des ateliers périscolaires sur Manosque doit être compensé par un travail régulier avec les écoles. Ce partenariat existait il y a quelques années. Il doit être réactivé. Il en est de même pour Digne-les-Bains et l'ensemble des disciplines enseignées doit s'investir dans ces actions en milieu scolaire.

8. La diffusion

Le conservatoire a toujours eu à cœur de programmer une diffusion artistique représentative du travail réalisée par les différentes disciplines. Il en est de même pour la danse. Cette diffusion doit être poursuivie avec, comme cela s'est toujours fait, une ouverture sur le milieu scolaire grâce à des présentations à destination de ce public lors des répétitions générales des spectacles.

Le partenariat avec l'Education nationale doit aussi faire l'objet de présentations publiques, soit dans le cadre du projet des écoles, soit au sein de la programmation du conservatoire en insérant le travail scolaire dans les spectacles du conservatoire.

Par ailleurs et comme cela s'est toujours fait, le travail interdisciplinaire (musique, danse, théâtre) doit être poursuivi.

III.2.3 Travail interdisciplinaire et pédagogies innovantes

1. Développer la pédagogie de groupe

La pédagogie de groupe est bien présente sur le conservatoire mais doit encore être développée. Nonobstant, deux facteurs handicapent la mise en place des regroupements d'élèves :

- Les Alpes de Haute-Provence sont un territoire rural ; ce qui implique de nombreux déplacements pour nombre de familles afin d'accéder au conservatoire de Digne-les-Bains et de Manosque.
- Les activités – hors conservatoire – effectuées par les élèves sont très contraignantes lors de l'élaboration des emplois du temps car elles ne permettent pas toujours aux élèves de se libérer facilement... Les groupes sont donc souvent difficiles à constituer.

Pour autant, la pédagogie de groupe est une alternative au face à face pédagogique et doit être systématiquement utilisée lorsque l'intérêt des élèves le demande. De plus, avec la réduction annoncée du temps d'enseignement des initiations et de la première année de cycle 1, le regroupement des jeunes élèves permet un temps d'enseignement plus important.

2. Jardin – Eveil

Un parcours conjoint musique et danse pour la petite enfance (5-6 ans) a été mis en place dès 2011 ; ce, afin d'enrichir les propositions pédagogiques tant pour les danseurs que pour les musiciens. La jonction jardin-éveil en musique et danse devra être rediscutée pour que, lors de l'entrée en initiation, les inscriptions dans ces deux disciplines soient mieux harmonisées.

3. Les classes uniques

Depuis plusieurs années, l'accent est mis sur les apprentissages transdisciplinaires avec notamment la mise en place progressive de « classes uniques ». Ces classes, selon leurs particularités, regroupent différentes disciplines. Si elles respectent le principe des cycles d'étude, leur évaluation est différenciée. Les classes uniques sont une réponse à la question de la globalisation de l'enseignement. Leur intérêt est triple car elles favorisent l'unité de temps, de lieu et de contenu d'un enseignement.

Le principe de ces classes regroupant différentes disciplines ou esthétiques est à développer. L'objectif serait de proposer systématiquement un cours de formation musicale aux ensembles et orchestres du conservatoire ; quitte à mélanger les niveaux.

Le programme des cours devra être proposé aux élèves dès le mois de juin et les professeurs devront vivement inciter les élèves à s'inscrire dans le cours de formation musicale correspondant à leur orchestre.

Soit, à terme, des classes uniques tant à Digne-les-Bains qu'à Manosque en :

- Formation musicale et danses traditionnelles
- Formation musicale et ensembles à cordes
- Formation musicale et ensembles à vents.

Pour autant, le succès des classes uniques ne doit pas faire oublier la difficulté constatée lors du retour des élèves en cursus traditionnel ; et notamment en formation musicale, en fin de cycle 1 et cycle 2. Il y a une trop grande distance pédagogique entre les formations proposées. Cette situation semble « normale » compte tenu de la « jeunesse » de cette expérience pédagogique.

Il est donc nécessaire d'avoir une réflexion concertée sur « l'après classe unique ». Concernant la formation musicale et la place de « l'écrit », le principe des « modules » peut apporter les solutions attendues.

4 Stages d'ensembles

Des stages de danse et/ou théâtre seront proposés aux élèves des ensembles et orchestres du conservatoire. Ces stages favoriseront la dynamique de groupe au sein des ensembles et permettront aux élèves de mieux gérer leurs émotions et la prise en compte de leur corps dans leur approche instrumentale. Soit :

- la cohésion de groupe
- la dynamique de groupe
- l'énergie
- les déplacements et l'utilisation de l'espace
- la présence scénique
- le chœur antique...

Deux rendez-vous trimestriels par ensemble sélectionnés seront proposés.

Ensembles susceptibles d'être concernés :

- Ensemble à cordes cycle 1 – Digne
- Ensembles à cordes cycle 1 – Manosque
- Ensemble à vents cycle 1 – Digne et Manosque
- Ensembles d'accordéons – Digne et Manosque
- Ensembles de guitares – Digne et Manosque

5 La notion de projet personnel

Si le conservatoire a pour vocation de transmettre un héritage culturel ouvert sur le monde et l'Histoire, le projet personnel des élèves est à prendre en compte et doit peu à peu être intégré à notre enseignement.

Lors des évaluations de fin de cycle, ils prennent une part de plus en plus importante :

- En fin de cycle 1 et pour toutes les disciplines, les élèves doivent présenter un projet personnel réalisé en semi autonomie ;

- Il en est de même pour la fin du cycle 2 avec la présentation d'un projet personnel réalisé en totale autonomie ;
- La délivrance des CEC se fait à 50% sur présentation d'un projet personnel ;
- L'obtention d'un CEM se fait uniquement sur présentation d'un projet personnel.

Bien entendu, ce projet personnel de l'élève est à juxtaposer à la notion d'autonomie de l'élève.

Une formation sur ce point est à mettre en place pour l'ensemble des professeurs du conservatoire.

III.2.4 Les cursus

Les cursus d'étude ont été adaptés à l'évolution des usages culturels. En danse, deux parcours ont été mis en place – cursus renforcé et cursus simple. Il en est de même pour la musique avec un parcours « personnalisé » dès le deuxième cycle. Concernant le cycle 3 un parcours alternatif au cycle de pratique amateur et au cycle spécialisé est à l'étude afin de permettre aux élèves de poursuivre leur parcours artistique.

Le conservatoire accueille des élèves en situation de handicap ; soit 4 élèves pour l'année scolaire 2015-2016. Un parcours personnalisé leur est proposé. Sans avoir reçu de formation particulière, quatre professeurs de l'établissement sont particulièrement sensibilisés à cette notion. Il ne s'agit toutefois pas pour l'heure d'une démarche institutionnalisée pour l'établissement.

Un cursus adulte instrumental sur 5 ans a été établi. Cette formule s'ajoute au cursus traditionnel accessible lui-aussi aux adultes souhaitant s'inscrire dans un parcours long. De plus, une formation trimestrielle à la carte est à présent proposée aux adultes souhaitant parfaire leurs connaissances.

III.2.5 Le cycle spécialisé

Le conservatoire des Alpes de Haute-Provence s'est inscrit dans le dispositif regroupant les principaux établissements classés de la région PACA et a participé à l'élaboration du Diplôme d'Études Musicales régional (D.E.M.). La délivrance d'une unité de valeur commune dans la discipline dominante permet de donner une meilleure reconnaissance au niveau national du D.E.M. délivré par chaque établissement et notamment les plus petits d'entre eux. Pour ce faire, les établissements se sont engagés à mutualiser leurs moyens dans le cadre des évaluations d'entrée et de sortie de l'U.V. de la discipline dominante des élèves inscrits en cycle spécialisé.

Mais, un nouveau cahier des charges est actuellement étudié par le ministère de la Culture. Le respect de ce cahier donnera ou non l'autorisation aux conservatoires d'avoir accès à un cycle spécialisé. Parmi ces contraintes, un minimum de 30 élèves inscrits en cycle spécialisé sera demandé. Ce point exclut de fait les conservatoires tels que le nôtre.

Ce nouveau cahier des charges imposera donc à notre établissement de travailler en partenariat avec d'autres conservatoires – Aix-en-Provence – afin de permettre à ses élèves d'avoir accès à ce cycle professionnalisant.

III.2.6 Les pratiques collectives

Suite à l'inspection réalisée par le ministère de la Culture en 2009 et suite à la nomination d'une nouvelle équipe de direction, les ensembles et orchestres ont été développés. Outre les formations ponctuelles ou régulières par instrument (flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, percussions, trompette, trombone, accordéon, guitare, musique de chambre, quatuor à cordes, musique ancienne,...) le conservatoire dispose à présent de :

- Deux chorales enfants-adolescents ;

- Trois ensembles à cordes de cycle 1 dont 1 en musiques traditionnelles (apprentissage oral) ;
- Deux ensembles à cordes de cycles 2 et 3 ;
- Trois ensembles à vent de cycles 1 et 2 ;
- Deux ensembles à vent de cycles 2 et 3 ;

Les ensembles cordes et vents se réunissent régulièrement et constituent un orchestre symphonique.

- D'un Big band ;
- Deux orchestres de rue, dit « brass band » ;
- Deux ensembles de musiques traditionnelles ;
- Deux ensembles instrumentaux pour adultes.

Le conservatoire étant constitué de deux sites, le doublement des ensembles et orchestres est un impératif. Selon les projets, ces différents ensembles sont regroupés. Pour les instruments d'orchestre, il convient à présent d'affiner l'affectation des élèves afin de leur permettre de participer à un ensemble correspondant à leur niveau (cycles, 1, 2 et 3).

Le chant choral

Le chant choral s'est bien développé ces dernières années. L'évolution est progressive, mais il convient de ne pas brusquer les choses.

Sur Manosque, la présence de classes à horaires aménagés en collège, la dynamique avec l'Education nationale et la réalisation de nombreux grands projets ont donné une cohérence au chant choral. A présent, ce partenariat regroupe les classes de la 6^{ème} à la terminale. Le public « adolescent » - le plus éloigné de cette pratique -, vient à présent beaucoup plus naturellement au chant.

Par ailleurs, le travail réalisé au sein des cours de formation musicale a incité certains élèves à poursuivre le travail de la voix. Le pouvoir « magique » de l'auditorium des Observantins pour la voix et le plaisir du chant ont contribué à ce succès, de même que le travail réalisé ces dernières années par l'équipe pédagogique du conservatoire.

Pour Digne, l'absence de classe musicale est préjudiciable au chant choral. Pour autant, le chant choral au sein des cours de formation musicale fonctionne bien ; les nombreux de projets « voix » réalisés ces dernières années le démontrent.

La constitution comme à Manosque de classes à horaire aménagés – ou d'aménagements d'horaires –, avec comme dominante le chant choral reste une priorité pour les prochaines années².

Deux options sont possibles :

- Ecoles primaires – à compter du CE2 puis, CM1 et CM2 – sur les écoles Paul Martin ou Annexe, compte tenu de leur proximité ;
- Collège – dès la 6^{ème} en lien avec le projet de CHAM – jazz et musiques actuelles – collège Gassendi.

Par ailleurs, il semble nécessaire de développer le chant choral sur Digne. Le temps d'enseignement sur cette discipline est moins important qu'à Manosque. De ce fait, l'ensemble des cours de formation musicale n'est pas pourvu en chant choral et les enfants ne reçoivent pas un enseignement du chant que lors du cycle I 1^{ère} et 2^{ème} année. Ainsi, le chant choral a-t-il tendance à perdre certains élèves désireux de poursuivre cette pratique. Il conviendrait donc d'étendre cet enseignement au moins au cycle I 3^{ème} voire 4^{ème} année.

Une réorganisation des cours permettra de répondre à cette demande. Pour autant, un temps supplémentaire sera nécessaire afin de conserver le chœur d'élèves.

² Cf. paragraphe III.3.1

Une filière « voix »

Un cursus voix est à mettre en place. Il permettra aux élèves désireux de travailler leur voix de recevoir un enseignement adapté. L'organisation de ce cursus s'assimilerait à un cursus instrumental et proposerait :

- Un travail de chant choral
- Un cours de formation musicale
- Un cours de technique vocal en groupe.

Le tarif d'inscription serait le même que pour un cursus traditionnel.

Valoriser la « voix » et le chant choral

Outre le travail de fond réalisé au sein des classes, il serait intéressant de mettre en place des partenariats avec les acteurs « chant choral » du département et notamment le Chœur départemental. Une journée autour de la voix et du chant choral pourrait être mise en place avec un parcours sur différents lieux présentant chacun un aspect des pratiques dans ce domaine au sein du département.

Une rencontre avec le chef de chœur du chœur départemental est à organiser afin de voir la faisabilité de ce partenariat.

III.2.7 Valoriser le travail effectué par les élèves des cycles 2 et 3

Le pourcentage d'élèves inscrits en cycles 2 et 3 tend à augmenter. Il convient donc de valoriser le travail de ces élèves par l'organisation :

- de master classes ;
- de mise en situation « soliste ».

Par ailleurs un travail en musique de chambre sera à mettre en place pour ces mêmes élèves. Un temps spécifique de « musique de chambre » devra être dégagé pour les enseignants concernés.

III.3 Accompagner la diversification de l'offre artistique

III.3.1 Classes à horaires aménagés

Des classes musicales (CHAM) soucieuses de s'inscrire dans la loi de 2004.

Le collège du Mont d'Or de Manosque accueille quatre classes musicales en horaires aménagés de la 6^{ème} à la 3^{ème} ; soit, selon les années, de 26 à 40 élèves. L'inscription est gratuite.

Ces classes, au regard des textes de 2004, sont destinées à des élèves n'ayant eu aucune éducation musicale préalable. Elles offrent une formation autour de la voix. Les élèves qui le désirent peuvent s'inscrire dans une classe instrumentale.

Des classes à horaires aménagés en danse (primaires – Manosque) et musiques actuelles (collège – Digne-les-Bains) sont attendues depuis plus de 7 ans. Mais les contraintes financières qu'elles induisent ne permettent pas, à ce jour, leur création. Elles seraient pourtant fort profitables en terme de démocratisation de l'enseignement artistique³.

Les classes à horaires aménagés ont pour vocation de :

- développer une discipline – en l'occurrence la danse, le jazz et les musiques actuelles
- favoriser la démocratisation de l'enseignement artistique
- valoriser un établissement scolaire grâce à un projet spécifique
- permettre d'optimiser la fréquentation des locaux du conservatoire grâce à un temps de travail durant les heures scolaires.

L'orchestre de quartier

Le conservatoire a créé un « orchestre de quartier » dans le cadre du contrat de ville que la ville de Digne les Bains a signé le 1er juillet 2015. Ce contrat définit un projet de développement social et urbain en faveur des habitants des territoires définis comme prioritaires des quartiers du Centre-Ville et du Pigeonnier. Ce contrat a été élaboré conjointement par les services de l'Etat et de la Ville en partenariat avec le

- Conseil Départemental ;
- Conseil Régional ;
- Communauté de commune Asse-Bléone-Verdon puis Provence Alpes Agglomération ;
- CAF ;
- Pôle Emploi ;
- Agence Régionale de Santé.

Ce contrat propose d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers et de réduire les écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires. Le projet d'orchestre de quartier vient ainsi abonder le volet cohésion sociale du contrat en favorisant les liens intergénérationnels et en permettant à un public souvent marginalisé d'accéder à une pratique instrumentale collective dans son cadre de vie habituel et de d'investir les équipements artistiques et culturels de son propre quartier avec un tout autre regard et sous d'autres aspects.

³ cf. : annexe 2

L'abandon des activités périscolaires sur Manosque a privé le conservatoire d'une ouverture précieuse au sein du milieu scolaire. Un orchestre à l'école a fonctionné pendant deux années avec une belle réussite en termes d'ouverture artistique pour les élèves qui y ont participé. De ce fait, un « orchestre de quartier » similaire à celui conduit à Digne est à créer sur Manosque dans le cadre de la Politique de la ville et en lien avec le service des Affaires scolaires.

L'achat d'instruments pourra être facilité grâce au plan d'aide à l'acquisition d'instrument intitulé *instrumentarium* de la Région PACA.

III.3.2 Les musiques et danses traditionnelles

Le conservatoire dispense l'enseignement des danses et des musiques traditionnelles ainsi que celle du galoubet-tambourin. Près de 50 élèves suivent régulièrement l'enseignement des danses traditionnelles parallèlement aux classes de danse classique et jazz. Par ailleurs, le professeur en danses traditionnelles intervient dans de nombreux projets en partenariat avec l'Education nationale.

Depuis plusieurs années, un travail interdisciplinaire autour des danses et musiques traditionnelles s'effectue au travers d'actions annuelles. L'apprentissage s'effectue de manière orale sous forme de stage. La plupart du temps, la langue d'origine des chants est conservée.

Après avoir été interrompus durant une année, la mise en place régulière de spectacles regroupant les élèves des classes de musique et danses du monde ainsi que les autres disciplines du conservatoire est à poursuivre, avec l'invitation d'ensembles professionnels susceptibles de conduire des stages et d'animer un *Balletti* final.

III.3.3 Le jazz et les musiques actuelles

Le jazz

Le jazz est enseigné au conservatoire des Alpes de Haute-Provence depuis maintenant 25 ans. Le rajeunissement progressif des effectifs de cette classe amorcé ces dernières années doit se poursuivre. Il est indispensable de redéfinir le cursus au gré des nouvelles pratiques et des nouveaux objectifs mis en place. Cela implique notamment la construction d'un parcours adulte délimité en terme de durée et de progression.

Le brass band, sorte d'orchestre de rue avec un répertoire jazz très ouvert permet déjà d'attirer des adolescents dans cette classe. Il reste à mettre en place d'autres pratiques attractives comme la création d'un brass band junior, renforcer la sensibilisation des plus jeunes, acter la participation du professeur de jazz à la future CHAM musique actuelles et promouvoir des projets interdisciplinaires avec la danse et/ou l'art dramatique. L'enseignement du piano jazz est aussi en expansion puisqu'une dizaine d'élèves dont 5 adolescents y participent.

Les musiques actuelles

Si le conservatoire des Alpes de Haute-Provence dispose d'un département jazz important depuis de très nombreuses années, rien n'existait en matière de musiques actuelles. Une classe a donc été créée en 2013 qui propose des ateliers vocaux et instrumentaux à destination des adolescents et des adultes.

Les nombreux changements de personnel depuis le début n'ont pas freiné l'engouement du public pour ces pratiques. Bien au contraire, le niveau de fréquentation de la classe atteint aujourd'hui, tout comme celui de la classe de jazz, une cinquantaine d'élèves.

Cette réponse du public nous conduit à mettre progressivement en place un cursus dédié avec plusieurs UV assurant l'acquisition d'une culture globale et développant identité et polyvalence de l'élève. Une UV de conception Musicale Assistée par Ordinateur (MAO)⁴ est intégrée au cursus. Elle est envisagée dès le premier cycle.

La MAO est un maillon incontournable de « l'actualité » de la musique. Comme le conservatoire n'a pas vocation à enseigner tous les aspects de cette discipline il est indispensable d'accueillir des spécialistes ponctuellement (master classes, stages) et de travailler en partenariat avec les structures en charge de production, de diffusion, et de distribution.

Les partenariats pédagogiques avec les structures déjà en place comme l'espace multimédia du CCRC, le Théâtre Durance, la MJC de Manosque, s'avèrent un moyen efficace de compléter l'offre de formation du cursus MAA.

Renforcement des partenariats existants en matière de diffusion du travail des élèves et nouveaux partenariats vers les scènes de musiques actuelles du département, voire de la région.

La création d'une CHAM instrumentale en musiques actuelles à dominante vocale avec un collège de Digne prend tout son sens dans le rajeunissement et le croisement des publics. Elle permettra de :

- Ouvrir un accès à une formation spécifique en musique épanouissante et autonomisante.
- Développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur et éventuellement une orientation professionnelle.

Il conviendra donc de créer les conditions matérielles et humaines pour que le conservatoire soit capable de fidéliser enfin un enseignant.

Sur Manosque, une salle dédiée aux musiques amplifiées est à équiper⁵.

III.3.4 Développer les nouvelles technologies

Il s'agit d'un des grands chantiers à mettre en œuvre par le conservatoire en lien avec le suivi des préconisations du ministère de la culture.

La production et la diffusion de musiques (plutôt actuelles, mais pas seulement) passent inévitablement par le numérique. La plupart des élèves utilise déjà les nouveaux supports tels youtube, sound-cloud, spotify, deezer (etc.) ; ils mixent et produisent des « sons » par le biais de logiciels gratuits online.

La MAO constitue une réponse structurée à cet élan et une UV du cursus de la classe de MAA.

L'acquisition de deux postes informatiques dédiés par antenne du conservatoire est indispensable à ces finalités.

La formation spécifique en matière d'enregistrement et de mastering s'envisage avec le professeur concerné et depuis le tout premier cycle.

La partie création musicale (composition, assemblage de samples) de cette discipline sera mutualisée et organisée par le biais de master classes avec un intervenant extérieur.

⁴ cf. paragraphe III.3.4

⁵ Cf. paragraphe IV

III.4 Encourager le développement des réseaux et des partenariats

Le conservatoire des Alpes de Haute-Provence est l'unique établissement d'enseignement artistique du département classé par l'Etat. A ce titre, il se doit de jouer un rôle singulier dans l'accompagnement qu'il apporte à l'enseignement spécialisé et à la diffusion artistique de ce territoire.

III.4.1 Le milieu scolaire

1. Les animations

Les animations en milieu scolaire ont été développées ces dernières années. Leur forme a évolué avec le temps et les partenariats réellement constructifs avec l'Education nationale ont été favorisés (*Le voleur de Soleil,...*). Elles doivent être poursuivies dans cette optique en incluant notamment la danse sur Digne-les-Bains.

Des actions telles que celle menée à Castellane en 2017 sont à reconduire en repensant le contenu de cette animation. La partie « orchestre à l'école » doit être réduite en temps afin d'être moins lourde à porter.

2. Les rencontres chorales

Toujours en lien avec l'Education nationale, le conservatoire organise des rencontres chorales sur différents lieux du département. Elles concernent :

- Le public des écoles maternelles et primaires des secteurs ruraux du département ;
- Le public des collèges et lycées sur le bassin manosquin.

Ces actions doivent se poursuivre. Elles permettent :

- De créer une véritable dynamique auprès des jeunes du département ;
- Une lisibilité de l'action du conservatoire en termes de développement culturel.

III.4.2 Les partenariats avec les salles de diffusion

Depuis plusieurs années, des partenariats ont été favorisés avec deux des programmeurs du département : le théâtre Jean le Bleu à Manosque et le Centre culturel René Char à Digne-les-Bains.

Le conservatoire est ainsi associé à l'élaboration de certains spectacles, et des stages et master classes sont proposés conjointement. De plus, les élèves du conservatoire sont programmés en première partie de soirée puis assistent gratuitement aux spectacles. Ces actions sont possibles grâce au soutien de l'APEC du conservatoire. Ainsi, les élèves ont-ils un accès privilégié au spectacle vivant.

Les partenariats avec le centre culturel René Char et le théâtre Jean le Bleu doivent être poursuivis et les propositions du conservatoire doivent pouvoir s'intégrer dans la programmation de ces deux salles (élèves et/ou enseignants) sur le modèle de *King Arthur*, *La Belle Hélène* ou *The Kid*.

Ces collaborations doivent s'accompagner de partenariats financiers, seuls capables de permettre la réalisation de projets fédérateurs et de qualités.

La présence d'artistes invités (stages, master classes, travail en session,...) est à favoriser.

Les partenariats en jazz et musiques actuelles

(Proposition : David Carion - Cf. annexe 2)

Nécessité d'aller à la rencontre des salles de concerts, évènements communaux, festivals et de tous les lieux dits publics susceptibles d'être intéressés par de la musique « live ». Ces établissements ne connaissent pas forcément le désir du conservatoire de jouer de la musique « hors les murs » et c'est à l'établissement de le leur faire savoir. Essayer de créer des partenariats réguliers pour créer des rendez-vous ponctuels qui sauront se faire connaître et aimer du public et mettre en place un calendrier des concerts diffusé dans la presse et les fascicules des collectivités du département.

- Des partenariats sont déjà en place avec le Centre Culturel René Char à Digne mais pourrait être optimisé en proposant régulièrement des premières parties d'élèves avant la tête d'affiche.
- Avec la mairie de Digne pour les concerts de l'été au Plan d'eau.
- Une collaboration est en cours avec la MJC de Manosque.
- Une autre avec le festival Musiks à Manosque prévue à l'été 2018.
- Un partenariat est en place avec le jazz club « L'Osons » à Lurs avec 6 représentations sur l'année scolaire.

Une collaboration avec le Studio 57 à Digne est visée, et une autre avec la scène musiques actuelles le Kfé Quoi à Forcalquier. Egalement en prévision, une représentation des élèves au festival les « Vinestivales » à l'été 2018 à Vinon sur Verdon.

Par ailleurs la création d'un festival autonome du conservatoire où les élèves pourraient se produire est à penser. En fin d'année, chaque groupe de la classe de MAA aura entre 50 mn et 1h20 de répertoire, ce qui fait 8 heures de musiques live (sans compter le jazz et la musique classique). On pourrait imaginer un évènement sur 2 jours alliant musique avec restauration et artisanat local et en faire un rendez-vous annuel festif et convivial.

III.4.3 Le réseau des écoles du Département

Le Schéma départemental

Le conservatoire est associé au suivi du *Schéma d'aide à l'enseignement artistique* du Conseil départemental. Il accompagne ainsi les écoles de musique et de danse du département dans leur fonctionnement et les aide à mieux répondre aux critères de subventionnement.

Il est à préciser que le département compte une vingtaine d'écoles de musique et de danse, la plupart associatives, sises aussi bien dans les villes que les villages. Certaines, très éloignées des centres urbains du département, ne comptent qu'une vingtaine d'élèves mais tentent malgré tout de faire vivre un enseignement artistique sur leur territoire. Treize d'entre-elles sont régulièrement suivies par le conservatoire.

L'intervention du conservatoire se concentre principalement sur la mise en place et le suivi par ces établissements :

- d'un projet pédagogique ;
- de cursus adaptés aux missions de ces écoles rurales, tout en respectant le principe d'une formation cohérente (cours d'instrument, de formation musicale et de pratiques collectives) ;
- d'une évaluation interne ou mutualisée des élèves ;
- d'actions pédagogiques à destination du milieu scolaire ;
- d'actions de diffusion (auditions d'élèves, accueil d'artistes,...).

Le réseau des écoles de musique et de danse

Sous le contrôle du conservatoire, le réseau des écoles de musique et de danse du département a été réactivé il y a sept ans. Comptant quatre écoles, ce réseau est particulièrement important pour le territoire bas-alpin car il permet à des établissements « non contrôlés » et de petite taille d'être associés à un projet pédagogique ambitieux.

Au sein de ce réseau et tout en respectant la spécificité de ces écoles, le conservatoire organise et finance chaque année :

- Des évaluations ; avec progressivement la mise en place d'un accompagnement des enseignants des écoles de musique et danse du département afin que le niveau des élèves et le contenu des épreuves soient conformes aux attentes du conservatoire.
- Des rencontres d'orchestres ;
- Des rencontres par discipline ; (danse, flûte traversière, clarinette, guitare, piano,...).

Dans ce cadre et pour les prochaines années, il conviendra de poursuivre ces actions et, surtout, d'inciter de nouvelles écoles à s'insérer dans le réseau départemental. Les écoles de musique de Gréoux-les-Bains et de Valensole ont pour la première fois présentées des élèves aux évaluations en 2017.

De plus, les rencontres par disciplines doivent être ouvertes à de nouveaux instruments (saxophone, cuivres, accordéon, flûte à bec et musique ancienne,...).

IV Les moyens

IV.1 Mise à jour des textes-cadre

- Règlement intérieur
- Règlement pédagogique
 - Cours théâtre
 - Cours en danses traditionnelles
 - Cours en musiques traditionnelles et galoubet - tambourin
 - Cours adultes
 - Evaluations
- Projet pédagogique CHAM
- Objectifs de fins de cycles

IV.2 L'investissement

1. Le matériel d'orchestre

Il est nécessaire de disposer d'instruments d'orchestre sur les deux sites de manière à éviter un déplacement systématique. Une liste d'instrument sera réévaluée chaque année. Une demande de subvention sera effectuée auprès de la Région PACA via le dispositif *Instrumentarium*.

2. Les nouvelles technologies

- 4 postes informatiques orientés production musicale (MAO)
- Logiciels (licences) de création et enregistrement musicaux
- Panneaux acoustiques muraux

3. La bureautique

- Renouvellement progressif du matériel informatique.
- Adaptation progressive des postes de travail pour les accueils et l'administration, en lien avec la médecine du travail.

4. Les instruments - APEC

Les APEC de Digne-les-Bains et de Manosque disposent d'un parc instrumental mis à la disposition des élèves sous forme de location annuelle.

Il conviendrait :

- De vérifier la qualité des instruments proposé avec les professeurs ; certains instruments sont en service depuis de longues années et ne répondent plus forcément aux exigences pédagogiques et musicales du conservatoire.
- De lister les besoins futurs et les nouvelles demandes afin d'anticiper les achats.

Pour ce faire, une réunion inter APEC et professeurs est à organiser.

IV.3 Les formations requises

Une formation continue de l'ensemble de l'équipe pédagogique est indispensable. Outre l'ouverture à de nouveaux champs pédagogiques et artistiques, les formations permettent des échanges constructifs entre enseignants de différentes origines (établissements, esthétiques,...).

Soit :

1. Eveil en danse et musique
2. Méthode Dalcroze
3. Masque et approche du chœur antique
4. Improvisation
5. Nouvelles technologies
6. Premiers secours
7. Projet personnel de l'élève
8. Percussions corporelles

Ces formations doivent être accessibles aux professeurs des écoles associées.

IV.4 Les locaux

La danse

Le rapport du ministère de la Culture précise que les locaux en danse ne sont pas adaptés à l'usage. Si la salle de l'annexe de Digne-les-Bains répond a minima à l'enseignement de la danse, celles de Manosque reste trop petites.

En effet, un espace de 100m² est nécessaire. Il n'est que de 90m² à L'annexe de Digne et de 80m² à Manosque.

La diffusion interne

Par ailleurs, La ville de Manosque a investi dans la réfection de la chapelle des Observantins. Cet auditorium est mis à disposition du conservatoire. Il est très fréquemment utilisé pour des auditions, des conférences ou des répétitions. Il est occasionnellement investi par d'autres utilisateurs. Un calendrier commun permet une réservation simple et efficace. Il manque un espace analogue à l'antenne de Digne-les-Bains. Le bâtiment principal de Digne les Bains n'est toujours pas en conformité avec les accès PMR.

Les pratiques collectives

Les salles du conservatoire, tant sur Digne-les-Bains que Manosque, ne peuvent accueillir de formations instrumentales importantes. De ce fait, les répétitions d'orchestre restent compliquées à mettre en œuvre et impliquent de nombreux déplacements de matériel, ce qui limite les possibilités programmatique de l'établissement.

Le jazz et les musiques actuelles

Sur Manosque, une salle équipée pour accueillir les musiques amplifiées est à créer. Les modifications à apporter concernent :

- Le sol (dalle amortissant les impacts)
- L'acoustique (panneaux de correction acoustique et isolation vers les autres salles de cours)
- Les rangements

V Tableau synoptique de réalisation

Axe	Action	Taux de réalisation			Commentaires
		Non réalisé	En cours de réalisation	Réalisé	
III.1 Adapter le fonctionnement administratif et financier du conservatoire	III.1.1 Mettre en œuvre une tarification sociale				
	III.1.2 Mettre en place une comptabilité analytique				
	III.1.3 Créer un protocole pour les statistiques				
	III.1.4 Adapter les dépenses du conservatoire <ul style="list-style-type: none"> ➤ La contribution des financeurs ➤ Le personnel ➤ Le temps de cours ➤ La diffusion et l'action culturelle ➤ Les stages durant les vacances ➤ Les jurys d'examens 				

Axe	Action	Taux de réalisation			Commentaires
		Non réalisé	En cours de réalisation	Réalisé	
III.2 Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques	III.2.1 Théâtre <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des stages ➤ L'après conservatoire ➤ Les spectacles ➤ L'école du spectateur 				
	III.2.2 Danse <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les effectifs ➤ La documentation ➤ La coordination ➤ La culture chorégraphique ➤ La formation musicale ➤ L'accompagnement musical ➤ Les actions en milieu scolaire 				

	➤ La diffusion				
III.2.3	Travail interdisciplinaire ➤ La pédagogie de groupe ➤ Jardin – éveil ➤ Les classes uniques ➤ Stages interdisciplinaires ➤ Projet personnel de l'élève				
III.2.4	Cursus				
III.2.5	Cycle spécialisé				
III.2.6	Pratiques collectives ➤ Le chant choral ➤ La filière voix				
III.2.7	Valoriser les cycles 2 et 3				

Axe	Action	Taux de réalisation			Commentaires
		Non réalisé	En cours de réalisation	Réalisé	
III.3 Accompagner la diversification de l'offre artistique	III.3.1 Classes à horaires aménagés en danse				
	Classes à horaires aménagés en jazz et musiques actuelles				
	Mettre en place un orchestre de quartier sur Manosque				
	III.3.2 Les musiques et danses traditionnelles				
	III.3.3 Le jazz et les musiques actuelles ➤ Le cursus ➤ La diffusion ➤ Partenariats ➤ Un « festival »				
	III.3.4 Les nouvelles technologies				

Axe	Action	Taux de réalisation			Commentaires
		Non réalisé	En cours de réalisation	Réalisé	
III.4 Encourager le développement des réseaux et des partenariats	III.3.2 Le milieu scolaire				
	III.3.3 Les partenariats avec les salles de diffusion				
	III.3.4 Le réseau des écoles du département				

Axe	Action	Taux de réalisation			Commentaires
		Non réalisé	En cours de réalisation	Réalisé	
IV Les moyens	IV.1 Mise à jour des textes cadre				
	IV.2 L'investissement				
	IV.3 Les formations				
	IV.4 Les locaux				

Annexe 1

Liste prévisionnelle des ouvrages en danse à acquérir

- | | |
|--|---|
| 1. Dictionnaire de la danse. | Philippe Le Moal Ed. Larousse |
| 2. Histoire de la danse en Occident. | Paul Bourcier Ed. Points Musique |
| 3. Histoire du ballet. | Ed. Que Sais-Je ? n°177 |
| 4. Lettres sur la danse. | Noverre Ed. Ramsay |
| 5. Le danseur et la danse. | Merce Cunningham Ed. Belfond |
| 6. Un instant dans la vie d'autrui. | Maurice Béjart Ed. Flammarion |
| 7. Noureev l'insoumis. | Ariane Dollfus Ed. Flammarion (biographie de référence) |
| 8. Autobiographie. Noureev | Ed. Arthaud (2016, 1 ^{ère} édition française, 1 ^{ère} édition anglaise 1962 !!) |
| 9. Ma vie. | Tamara Karsavina Ed. Complexe |
| 10. Revues Avant-Scène Ballet/Danse : | |
| -n°1 Giselle | |
| -n°2 Post-Modern Dance | |
| -n°3 Le Sacre du Printemps | |
| -n°4 Coppélia | |
| -n°5 Le Ballet de l'Opéra de Paris | |
| -n°6 Bartok/Burnonville | |
| -n°7 L'Après-midi d'un Faune | |
| -n°8 Le Kirov | |
| -n°9 Martha Graham | |
| -n°10 Cunningham/Cage | |
| -n°11 Rudolf Noureev | |
| -n°12 Le Lac des Cygnes | |
| -n°13 Roméo et Juliette | |
| -n°14 Antonio Gades/le flamenco | |
| -n°15 Roland Petit | |
| 11. Anatomie pour le mouvement, introduction à l'analyse des techniques corporelles. Blandine Germain-Calais Ed. Desiris | |
| 12. Anatomie pour le mouvement II, base d'exercices. Blandine Germain-Calais Ed. Desiris | |
| 13. Les grands ballets du répertoire. Jacques Moatti-René Sirvin Ed. Larousse | |
| 14. Les chefs d'œuvre de la danse. Philippe Verrièle Ed. Hors Collection | |
| 15. Les légendes de la danse 1900-2000. Philippe Verrièle Ed. Hors Collection | |
| 16. Les Ballets Russes à l'Opéra 1909-1929. Ed. Hazan/Bibliothèque Nationale | |
| 17. La danse des Ballets Russes à l'avant-garde. Jean-Pierre Pastori Ed. Découvertes Gallimard | |
| 18. La danse vue par Maurice Béjart. Colette Masson Ed. Hugo et Cie | |
| 19. Angelin Preljocaj. Delahaye-Freschel Ed. Actes Sud | |
| 20. Panorama de la danse contemporaine. Rosita Boisseau Ed. Textuel 2006 | |
| 21. Couturiers de la danse. Philippe Noisette Ed. La Martinière | |
| 22. Bakst. Ed. Flammarion | |

23. Nijinsky. Ed. La Réunion des Musées Nationaux
 24. Martha Graham. Barbara Morgan Ed. Morgan & Morgan, Dobbs Ferry, New York
 25. The Art of Margot Fonteyn (Keith Money, Ninette de Valois, Frederick Ashton et Margot Fonteyn) Ed. Michaël Joseph
 26. Rudolph Noureev à Paris. Opéra National de Paris Ed. La Martinière
 27. Baryshnikov at Work. Ed. Adam & Charles Black, London
 28. Pina. (P. Bausch) Walter Vogel Ed. L'Arche

29. LABAN rudolf la danse éducative Paris Editions Complexe et CND 2003
 30. LOUVEL Cecile La danse jazz et ses fondamentaux l'Univers de la danse 2007
 31. MIDOL Nancy La danse jazz de la tradition à la modernité Paris Amphora 1984
 32. SEGUIN Eliane Histoire de la danse jazz Paris Chiron 2003
 33. ALTMAN Rick la comédie musicale Hollywoodienne, les problèmes de genre au cinéma, Paris Armand Colin, 1992

CULTURE MUSICALE:

- Jacques Dalcroze le rythme, la musique et l'éducation, Lausanne, éditions musicales Foetisch 1965
 Franck Bergerot Le jazz dans tous ses états Paris Larousse collection "comprendre et connaître 2001
 Gilles Mouëllic Le jazz une esthétique du 20e siècle Presses universitaires de Rennes 2000
 Joachim Ernest Berendt Le grand livre du jazz Paris éditions du Rocher 1986

Annexe 2

Les musiques actuelles amplifiées

Propositions – David Carion

Préambule : La direction du CRD des Alpes de Haute-Provence a clairement exprimé sa volonté de développer le département musiques actuelles amplifiées (MAA). Le nombre d'inscrits dans cette discipline pour la saison 2017-2018 démontre la nécessité d'organiser un cursus précis, à la fois pour répondre au schéma national d'orientation du ministère de la culture mais aussi pour donner l'accès à une formation complète et diplômante pour les élèves, qui leur permettra de poursuivre leur pratique en amateur à la sortie du conservatoire mais aussi d'être reçu dans des établissements d'enseignement supérieurs dédiés.

Pour ce faire, il convient de suivre le schéma actuel d'études en 3 cycles marquant les grandes étapes de la formation de l'élève et de proposer une pédagogie adaptée avec un cursus regroupant plusieurs UV assurant l'acquisition d'une culture globale abordant les principaux styles et les principales techniques, tout en développant l'identité personnelle de l'élève. Il devra être capable de s'impliquer et de tout accompagner avec aisance, goût et maîtrise.

Par ailleurs, un musicien actuel ne saurait se contenter de la pratique instrumentale quand la mise en œuvre de son art nécessite des qualités de communication, de gestion administrative, de maîtrise des différentes technologies de production allant de l'enregistrement en studio à la scène, mais aussi de connaissances en matière de diffusion et de distribution. Si le conservatoire n'a pas vocation à former dans tous ses domaines, il conviendrait alors de réfléchir à la collaboration de structures partenaires, si, bien évidemment la demande des élèves le justifie.

Ensuite, dans le cadre du rayonnement départemental, une action est en cours entre la direction et les professeurs concernés de manière à solliciter les scènes locales à tendances jazz et musiques actuelles afin de fournir aux élèves l'opportunité de se produire en public et aussi d'effectuer un processus d'évaluation. Il est émis le souhait, dans l'avenir d'arriver à établir des partenariats concrets avec les salles de diffusion avec un calendrier précis établi à l'avance.

Il est souhaité également de créer une CHAM musiques actuelles entre les collèges de Digne et l'antenne du conservatoire.

1 - CURSUS MUSIQUES ACTUELLES ⁶

1^{er} CYCLE

Le 1^{er} cycle (découverte, sensibilisation, curiosité) sur 3 à 5 ans (2 à 4 pour le chant) sera validé par trois UV : instrument, formation musicale MAA et pratique collective.

Organisation du cursus :

- Discipline dominante (instrument)
- Formation musicale (adaptée aux MAA)
- Pratique collective

⁶ Le détail du cursus en Musiques actuelles est proposé dans le règlement intérieur du conservatoire.

2^{ème} CYCLE

Le 2^{ème} cycle (vers l'autonomie), sur 3 à 5 ans (2 à 4 pour le chant), contribue au développement du projet artistique et musical personnel comprenant une bonne ouverture culturelle et une large connaissance des répertoires et des esthétiques, l'appropriation d'un langage musical et les bases d'une pratique autonome. Il sera validé par trois UV : instrument, formation musicale MAA et pratique collective.

Organisation du cursus :

- Discipline dominante (instrument)
- Formation musicale (adaptée aux MAA)
- Pratique collective
- MAO

3^{ème} CYCLE

Le 3^{ème} cycle (spécialisation, personnalisation) sur 3 à 5 ans (2 à 4 pour le chant) doit permettre le développement d'un projet artistique personnel, une pratique autonome, des connaissances structurées et une intégration dans le champ de la pratique amateur. Il sera validé par le dossier de l'élève et 3 UV : instrument, pratique collective et projet personnel

Organisation du cursus :

- Discipline dominante (instrument)
- Formation musicale/MAO
- Pratique collective
- Discipline complémentaire
- Stages de production, diffusion, distribution, communication, administration

La mise en place de ce cursus nécessite des heures d'enseignement propre en ce qui concerne la formation musicale, la MAO et les stages de professionnalisation.

Le conservatoire peut aussi proposer un cycle spécialement dédié à l'accompagnement pour un groupe préexistant souhaitant s'inscrire dans le cadre du conservatoire pour bénéficier de l'encadrement d'un professeur spécialisé dans la discipline.

2 - RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

Les MAA représentent par essence les musiques dites « populaires », et ne saurait exister uniquement dans les locaux du conservatoire. Il est important et indispensable de permettre aux élèves de se produire régulièrement face à un public. Cela permet de confronter et/ou conforter l'acquisition des connaissances, d'apprendre à s'adapter à un environnement pas toujours optimisé, d'apprendre à gérer son stress, la scène, la technique, le public et le répertoire (enchainements de morceaux, longueurs des solos...).

Pour ce faire, il serait souhaitable que les deux antennes de Digne et Manosque aient un lieu qui leur soit propre et dédié aux musiques actuelles avec une scène équipée. Cela permettrait de faire des auditions dans de bonnes conditions, d'organiser les événements de la classe de MAA de manière autonome et d'ouvrir les portes du conservatoire à des groupes et écoles de musique extérieurs qui pourraient venir s'y produire. Cela permettrait de rapprocher les différentes structures et de faire du conservatoire un lieu privilégié et incontournable pour la pratique des MAA et donc un lieu de vie et de rendez-vous pour la collectivité.

Par ailleurs, nous nous devons d'aller à la rencontre des salles de concerts, évènements communaux, festivals et de tous les lieux dits publics susceptibles d'être intéressés par de la musique « live ». Ces établissements ne connaissent pas forcément le désir du conservatoire de jouer de la musique « hors les murs » et c'est à nous le leur faire savoir. Essayer de créer des partenariats réguliers pour créer des rendez-vous ponctuels qui sauront se faire connaître et aimer du public et mettre en place un calendrier des concerts diffusé dans la presse et les fascicules des collectivités du département.

- Des partenariats sont déjà en place avec le centre culturel René Char à Digne mais pourrait être optimisé en proposant régulièrement des premières parties d'élèves avant la tête d'affiche.
- Avec la mairie de Digne pour les concerts de l'été au Plan d'eau.
- Une collaboration est en cours avec la MJC de Manosque.
- Une autre avec le festival Musiks à Manosque prévue à l'été 2018.
- Un partenariat est en place avec le jazz club « L'Osons » à Lurs avec 6 représentations sur l'année scolaire.

Nous visons une collaboration avec le Studio 57 à Digne, et une autre avec la scène musiques actuelles le Kfé Quoi à Forcalquier. Egalement en prévision, une représentation des élèves au festival les « Vinestivales » à l'été 2018 à Vinon sur Verdon.

Par ailleurs j'émets clairement le souhait d'un festival autonome du conservatoire où les élèves pourraient se produire. En fin d'année, chaque groupe de la classe de MAA aura entre 50 mn et 1h20 de répertoire, ce qui fait 8 heures de musiques live (sans compter le jazz et la musique classique). On pourrait imaginer un évènement sur 2 jours alliant musique avec restauration et artisanat local et en faire un rendez-vous annuel festif et convivial.

3 – Une CHAM à Digne

Une CHAM est déjà en place à Manosque et il est souhaitable que l'antenne de Digne crée aussi ce lien entre l'éducation nationale et le conservatoire.

« Le but de la Classe à Horaires Aménagés Musique est d'offrir à des élèves motivés par les activités vocales et instrumentales la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. L'éducation artistique participe, tout comme les autres activités scolaires, à l'ensemble de l'action éducative. Elle développe l'aptitude à l'expression et le goût de la création, favorise l'épanouissement de l'élève, le développement de sa personnalité artistique et son autonomie.

La mise en place d'une CHAM met en valeur un projet pédagogique visant l'acquisition de compétences spécifiques dans le domaine musical, offrant une pratique musicale et artistique de qualité et une organisation du temps scolaire compatible. »

Ebauche de proposition de projet :

Le projet de l'antenne du conservatoire de Digne serait de créer une CHAM musiques actuelles à dominante vocale et instrumentale axée principalement sur la voix et les percussions avec une collaboration des classes d'instruments à cordes et de percussions du conservatoire.

Ce projet s'adresse principalement aux collégiens (un autre peut être envisagé pour les classes élémentaires).

Le choix du chant permet aux élèves de s'exprimer dans un cadre déjà pratiquée à l'école et évite l'investissement financier d'un instrument pour les parents. Les percussions seront fournies par le conservatoire et l'établissement scolaire.

L'idée est de proposer un répertoire alliant langue française et anglaise avec des harmonisations à plusieurs voix pour apprendre à chanter en chœur ainsi qu'un travail rythmique précis et concret dans l'accompagnement des percussions le tout favorisant l'écoute et la coordination au sein d'un groupe. Le choix de l'anglais permet d'effectuer un travail concret sur la prononciation et le sens du texte.

La mise en place du projet pourrait se faire comme suit :

- 2 heures hebdomadaires de travail du répertoire à l'école
- 1 heure de formation musicale au conservatoire

- 1 heure de technique vocale au conservatoire
- Des stages de percussions ponctuels au conservatoire
- Des stages « arts de la scène » (mise en scène et chorégraphie)
- Des rendez-vous de répétition générale trimestriels (ou plus)

Les élèves seront évalués régulièrement par l'ensemble des professeurs participant au dispositif.

Des concerts et représentations seront prévus en cours et fin d'année.

Résultats et conséquences espérés :

- Favoriser l'accès à un cursus de pratiques musicales par le biais de la gratuité
- Gain de mixité sociale
- Epanouissement personnel et enrichissement culturel des élèves
- Travail de l'expression individuelle et collective
- Transversalité des pratiques pédagogiques par l'interaction des professeurs des différentes structures.
- Avancées sur la dynamique territoriale.

Annexe 3

Protocole statistiques

Liste des entrées pour la réalisation des statistiques pour les bilans du conservatoire (bilan des rentrées scolaires, rapports d'activité, Comptabilité analytique, Projet d'établissement,...) sur la base des informations accessibles par le logiciel de gestion des élèves Rhapsodie.

Les élèves

- Nombre total d'élèves (physique)
- Nombre d'élèves (cours) par discipline – théâtre, danse, musique
- Détail du nombre d'élèves par sous-discipline
- Détail par
 - Sexe
 - Âge - graphique
 - Nationalité

Les familles

- Origine géographique (DLVA – PAA et leurs communes – Communes du Département – hors 04)
- Origine socioéconomique

Calcul par tranche de Quotient familial (10 tranches)

- Nombre d'élèves/familles
- Origine géographique (DLVA – PAA – Département – hors 04)

L'enseignement

- Nombre d'élèves par cycle et par discipline
- Nombre d'élèves inscrits dans plusieurs disciplines
- Âge des élèves par sous-discipline
- Liste d'attente et élèves non-inscrits faute de places disponibles
- Participation des élèves aux auditions et concerts du conservatoire
- Fréquentation du public aux manifestations du conservatoire
- Examens